



# Bulletin Officiel

N°7167 Vendredi 02 août 2024

www.cmf.tn

29<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

3

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TAYSIR 2024-1

5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 04/07/2024)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- STEG INTERNATIONAL SERVICES

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2024

- DELICE HOLDING

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

- FCPR LES CIMENTS DE BIZERTE
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN I
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN II
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN III
- FCPR GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN IV
- FCPR INTECH
- FCPR L'OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT – ONAS –
- FCPR OFFICE NATIONAL DES POSTES – ONP –
- FCPR SOCIETE NATIONALE DE CELLULOSE ET DE PAPIER – ALFA –
- FCPR SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION ET DE DISTRIBUTION DES EAUX – SONEDE –
- FCPR SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE DE DU GAZ – STEG -

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****AIR LIQUIDE TUNISIE**

**Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport**

La société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous les indicateurs d'activité relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024

		2ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2ème Trimestre		Exercice Comptable
		2024	2023 (*)	2024	2023 (*)	2023 (*)
	<b>Unités</b>					
<b>- Revenus par type de produits (local &amp; export) ;</b>	<b>DT</b>	<b>8 833 417</b>	<b>6 246 664</b>	<b>18 947 686</b>	<b>16 657 793</b>	<b>37 119 208</b>
A l'export	DT	1 446 188	1 042 998	3 797 083	4 827 175	6 962 893
Sur le marché Local	DT	7 387 228	5 203 666	15 150 603	11 830 618	30 156 315

		2ème Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2ème Trimestre		Exercice comptable
		2024	2023 (*)	2024	2023 (*)	2023 (*)
- Production ( en volume) ;						
<b>Volumes de production</b>	<b>Unités</b>					
<b>Production totale</b>	<b>Tonnes</b>	<b>8 580</b>	<b>7 559</b>	<b>16 810</b>	<b>14 568</b>	<b>33 292</b>

		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 2ème Trimestre		Exercice Comptable
		2024	2023 (*)	2023 (*)
- Marge sur coût matières;	DT	9 393 510	7 585 304	17 280 994
- Valeur ajoutée brute ;	DT	6 436 650	4 546 018	12 893 147
- Excédent brut d'exploitation ;	DT	3 627 530	1 343 351	6 162 266
- Fonds de roulement ;	DT	86 145 267	72 004 181	76 194 930
- Besoins en fonds de roulement ;	DT	33 796 443	53 098 212	48 072 473
- Dotations aux amortissements et aux provisions;	DT	1 405 221	1 525 684	4 704 494
- Endettement net / Trésorerie;	DT	-52 348 824	-18 905 969	-28 122 457
- Investissements/Cessions	DT	2 599 033	1 421 364	3 384 438
- Effectif		106	107	103

(\*) Les chiffres de l'exercice 2023 sont après audit des comptes de la société.

## **COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024**

- Rappel : Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.

-Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

-Le chiffre d'affaires d'Air Liquide Tunisie a augmenté de 14% par rapport à celui enregistré au 30 juin 2023 pour atteindre 18 948KDT. Cette performance est réalisée grâce à la hausse du chiffre d'affaires local de 28%.

- La production de gaz s'est élevée à 16810 Tonnes courant le premier semestre 2024, soit une augmentation de 15% par rapport à la même période de 2023.

- La marge sur coûts matière s'est élevée à 9394KDT à fin juin 2024, soit une augmentation de 24% par à la même période de 2023. Cette augmentation est une conséquence de l'augmentation de la demande des gaz de l'air, à la reprise de l'approvisionnement en local du gaz carbonique dont l'arrêt a été enregistré à partir de Septembre 2022 jusqu'au Septembre 2023 et qui a été compensée partiellement par l'importation du même produit à un coût plus élevé.

- La valeur ajoutée brute a connue une amélioration de 42% durant le premier semestre 2024 par rapport à celle enregistrée durant la même période de l'année 2023. Cette augmentation est due à l'augmentation du chiffre d'affaires et à l'économie enregistrée au niveau des achats des matières consommables et à la baisse du coût d'approvisionnement du CO2.

-L'excédent Brut d'Exploitation a enregistré une hausse de 170% durant le 1er semestre 2024 par rapport à celui enregistré durant la même période de l'année 2023. Cette hausse est dûe principalement à la progression du chiffre d'affaires et à la baisse du coût d'approvisionnement du CO2.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024. Elle doit être également accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024, pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«Taysir 2024-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **07/04/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/05/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « Taysir 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Nature de l'emprunt : Ordinaire

Montant : 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 12,5% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,90% et/ou TMM + 2,95% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,10% et/ou TMM + 3,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce. **La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

### **Montant :**

L'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **31/07/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **14/10/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **14/10/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

**La souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **31/07/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission :**

En tant qu'institution de microfinance sous forme de Société Anonyme, Taysir Microfinance consolide en permanence son assise financière en mobilisant des ressources financières sous forme de fonds propres, de dettes bancaires ainsi que d'emprunts obligataires, lui permettant ainsi de financer son activité.

Par conséquent, cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** «Taysir 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par Taysir Microfinance, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **14/10/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **14/10/2024**.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «Taysir 2024-1» seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 320 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

**Il est à préciser que la souscription à la catégorie B est limitée à 20% du nombre total d'obligations souscrites.**

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **14/10/2029** pour la catégorie A et le **14/10/2031** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **14 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **14/10/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **14/10/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **14/10/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,90%** l'an pour la catégorie A et de **11,10%** l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,983% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,933% pour la catégorie A et de 11,183% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,95%** pour la catégorie A et de **3,20%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «Taysir 2024-1» sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B dans la limite de 20% du nombre total d'obligations souscrites.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,635 années** pour la catégorie A
- **4,030 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

**En septembre 2023**, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** ». La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/29b010b5-676f-421a-b485-807aa4d12e95/TAYSIR0923%20FINAL%20FRENCH%20MIR%20SUMMARY.pdf>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation MicroRate a attribué en **juin 2024** une notation à long terme « **BBB-**» avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « Taysir 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/32c720dd-2dcf-47d4-9157-ad6b822820ca/TAYSIR1223%20SUMMARY%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20RATING.pdf>

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire «Taysir 2024-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de

l'emprunt « **Taysir 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **Taysir 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **Taysir 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-1133, du document de référence « TAYSIR MICROFINANCE 2024 » enregistré auprès du CMF en date du 15/07/2024 sous le n°24-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/07/2024, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 pour tout placement sollicité après le 31/08/2024 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 pour tout placement sollicité après le 20/10/2024.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2024 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2024 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2024, le 31/08/2024 et le 20/10/2024.**

---

2024 – AS – 0983

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	120,735	120,756
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	168,476	168,508
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	138,950	138,974
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	151,318	151,346
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	144,172	144,195
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	148,476	148,505
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	137,714	137,734
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,910	55,920
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	41,055	41,063
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	139,624	139,650
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	122,357	122,380
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	122,033	122,056
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,556	21,560
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	149,174	149,206
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	143,783	143,801
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,721	13,723
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	207,295	207,332
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,503	13,504
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	117,142	117,162
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	121,809	121,833
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,942	16,946
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	107,359	107,381
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	102,249	102,274
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,279	2,282
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	73,428	73,448
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	154,784	154,929
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	114,699	114,804
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	128,685	128,706
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	166,207	166,101
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	617,678	617,460
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	143,516	143,790
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	203,045	203,223
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	112,574	112,477
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	154,891	154,929
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	186,508	186,458
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	171,196	171,147
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	27,687	27,668
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	106,675	106,799
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,153	1,152
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,178	1,177
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 645,120	2 646,549
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	252,311	252,580
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,490	3,465
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	3,079	3,060
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	49,336	49,377
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,476	1,477
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,339	1,338
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,359	1,357
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,680	17,643
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,659	12,750
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	17,501	17,428
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 467,279	5 500,177
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
54	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	101,061	101,080
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,374	1,373

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	111,645	111,662	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,642	99,658	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	106,746	106,767	
59 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	104,419	104,437	
60 TUNISO-EMIRATIS SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	105,092	105,111	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	110,005	110,021	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	105,639	105,658	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	102,763	102,781	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,988	107,007	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	107,204	107,224	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	105,451	105,470	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	105,214	105,234	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	103,811	103,831	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	107,621	107,643	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	103,639	103,658	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	101,167	101,175	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,964	107,980	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	103,219	103,237	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,894	112,911	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	104,888	104,908	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	110,089	110,106	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	105,103	105,128	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 055,200	1 055,401	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 424,430	10 426,787	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	102,253	102,278	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	108,175	108,310	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	104,392	104,544	
<b>SICAV MIXTES</b>								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	60,975	60,985	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	119,198	119,359	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,665	17,661	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	344,149	344,319	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 393,549	2 393,250	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,473	68,586	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,640	54,701	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,099	108,101	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	11,046	11,058	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	17,085	17,116	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,516	18,522	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	16,121	16,115	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	103,573	103,736	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	89,409	89,814	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	93,308	93,631	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	110,272	110,526	
99 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	101,674	101,693	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,743	11,721	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	100,432	100,383	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	81,547	81,481	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	98,514	98,381	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	127,087	127,004	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	157,970	158,343	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	161,451	161,627	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	216,677	216,574	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	200,312	200,244	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	195,451	194,990	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	28,948	28,937	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 231,133	11 201,702	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	141,011	141,325	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	104,678	104,568	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 359,995	5 397,997	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	11,219	11,211	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	174,762	174,647	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 940,348	11 998,019	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 898,566	10 907,605	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 545,897	10 549,916	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	11 037,600	11 013,351	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 572,732	10 576,913	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,850	10,877	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	109,187	108,022	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	125,618	125,831	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 089,172	1 086,807	

\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

\*\*\* La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

\*\*\*\* BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TAYSIR MICROFINANCE » et l'ouverture au public des compartiments « GO LIVE LOCAL FUND » et « GO LIVE INTERNATIONAL FUND » du Fonds d'Investissement Spécialisé « GO LIVE FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiáf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

100.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
102.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
103. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
106.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

## DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-

					1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
59	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 24/07/2024

81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Compartiment TITAN SEED FUND I – Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
8	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
9	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### **STEG International Services**

Siège Social : Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046. Les Berges du Lac. Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juillet 2024, la société STEG International Services publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées ;
  - ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
  - ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
  - ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.
- 
- ♦ **Les résolutions adoptées ;**

#### **Première Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur Noureddine GHABI, en tant qu'Administrateur permanent membre du Conseil d'Administration de STEG-IS représentant la STEG en remplacement de Monsieur Jamil KORKED, et ce à partir de la date du Conseil d'Administration du 28/06/2024 et pour le reste du mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Deuxième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et les explications fournies, approuve dans leur intégralité et sans réserves, le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers de l'exercice clos au 31/12/2023.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Troisième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2023 relatif aux opérations réglementées régies par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserves les opérations et les conventions réglementées qui y sont mentionnées.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Quatrième Résolution :**

*Conformément aux termes de l'article 34 des statuts de la Société et l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :*

✓	<b>Résultat reporté avant affectation du résultat</b>	<b>4 450 852 Dinars</b>
✓	<b>Résultat bénéficiaire 2023</b>	<b>1 668 538 Dinars</b>
✓	<b>Résultat disponible</b>	<b>6 119 390 Dinars</b>
✓	<b>Bénéfices distribuables</b>	<b>6 119 390 Dinars</b>
✓	<b>Dividendes à servir (un dividende par action fixé à 0,3 DT)</b>	<b>1 500 000 Dinars</b>
✓	<b>Report à nouveau après affectation du résultat</b>	<b>4 619 390 Dinars</b>

*Le dividende par action est fixé à 0,3 DT (trois cent millimes) et sera mis en paiement le 30 Octobre 2024 par la BTK Conseil.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Cinquième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration :*

- *Le renouvellement du mandat du Cabinet Mahdi KOBBI-CMK, domicilié à Immeuble Dar Carthage 3<sup>ème</sup> Étage les Jardins de Carthage 2046 Tunis, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Sixième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de donner quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de la société « STEG INTERNATIONAL SERVICES » et à sa Direction Générale au titre de la gestion de l'exercice 2023.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Septième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, décide à l'unanimité de fixer :*

- *Le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 à 5 000 DT Bruts par Administrateur ;*
- *Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023 à 1 000 DT Bruts par Membre.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

#### **Huitième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal de la société ou à son mandataire tous pouvoirs pour effectuer tout dépôt et remplir toutes formalités de publicités légales et d'enregistrement se rapportant au présent procès-verbal ou à un extrait de ce dernier.*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité***

♦ **Le bilan après affectation du résultat comptable,**

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022	
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	4	1 168 294	1 140 853
	Moins : amortissements		-1 110 010	-1 053 486
			58 284	87 367
	Immobilisations corporelles	4	20 231 803	19 830 823
	Moins : amortissements		-7 830 864	-6 589 510
			12 400 939	13 241 313
	Immobilisations financières	5	4 247 965	6 748 368
	Moins : provisions		-9 188	-9 188
			4 238 777	6 739 180
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>16 698 000</b>	<b>20 067 860</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>16 698 000</b>	<b>20 067 860</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	6	121 113 992	74 107 231	
Moins : provisions		-	-	
		121 113 992	74 107 231	
Clients et comptes rattachés	7	100 718 538	124 065 989	
Moins : provisions		-10 166 804	-9 157 161	
		90 551 734	114 908 828	
Autres actifs courants	8	43 571 689	43 279 594	
Placements et autres actifs financiers	9	173 283	197 166	
Liquidités et équivalents de liquidités	10	23 944 079	28 301 623	
<b>Total des actifs courants</b>		<b>279 354 777</b>	<b>260 794 442</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>296 052 777</b>	<b>280 862 302</b>	

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		16 000 000	16 000 000
Subventions d'investissement		2 125	2 625
Résultats reportés		4 619 390	4 450 852
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>		<b>70 621 515</b>	<b>70 453 477</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts		-	-
Provisions	12	4 385 000	4 858 824
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>4 385 000</b>	<b>4 858 824</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	44 360 337	36 764 064
Autres passifs courants	14	164 984 036	134 598 905
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	11 701 889	34 187 032
<b>Total des passifs courants</b>		<b>221 046 262</b>	<b>205 550 001</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>225 431 262</b>	<b>210 408 825</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>296 052 777</b>	<b>280 862 302</b>

♦ L'état d'évolution des capitaux propres,

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Réserves extraordinaire:</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Subvention d'investisse ment</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>solde au 31/12/2022 après affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 450 852</b>	<b>2 625</b>	<b>-</b>	<b>70 453 477</b>
Amortissement Subvention d'investissement					-500		-500
Résultat 2023						1 668 538	<b>1 668 538</b>
<b>solde au 31/12/2023 avant affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 450 852</b>	<b>2 125</b>	<b>1 668 538</b>	<b>72 121 515</b>
Affectation résultat 2023				1 668 538		-1 668 538	-
Dividendes à servir				-1 500 000			<b>-1 500 000</b>
<b>solde au 31/12/2023 après affectation</b>	<b>50 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>4 619 390</b>	<b>2 125</b>	<b>-</b>	<b>70 621 515</b>

♦ La liste des membres du Conseil d'administration

Actionnaire	Prénom et Nom	Mandat	Nomination AGO n°	Date AGO	Date début mandat	Exercices	Date fin	Fonctions principales exercées actuellement	Fonctions principales exercées au cours de 5 dernières années
STEG	Adel BEN LASSOUAD	1er mandat	AGO 12	15/11/2018	15/11/2018	2016/2017/2018	AGO statuant sur l'exercice 2018	Directeur à la STEG	Directeur à la STEG
		2ème mandat	AGO 13	27/11/2019	27/11/2019	2019/2020/2021	AGO statuant sur l'exercice 2021		
		3ème mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024		
	Faycel TARIFA	1er mandat	AGO 14	27/11/2019	27/11/2019	2019/2020/2021	AGO statuant sur l'exercice 2021	PDG de la STEG et PCA de STEG-IS	PDG de la STEG et PCA de STEG-IS
		2ème mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024		
	Assad GHANNOUCHI	1er mandat	AGO 15	16/11/2021	16/11/2021	2021	AGO statuant sur l'exercice 2021	Directeur à la STEG	Directeur à la STEG
2ème mandat		AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024			
IDC	Mahmoud BEN SALAH	1er mandat	AGC	27/10/2006	01/01/2007	2007/2008/2009	AGO statuant sur l'exercice 2009	Gérant de IDC	Gérant de IDC
		2ème mandat	AGO 4	17/06/2010	01/01/2010	2010/2011/2012	AGO statuant sur l'exercice 2012		
		3ème mandat	AGO 7	08/07/2013	01/01/2013	2013/2014/2015	AGO statuant sur l'exercice 2015		
		4ème mandat	AGO 11	18/08/2017	01/01/2016	2016/2017/2018	AGO statuant sur l'exercice 2018		
		5ème mandat	AGO 13	27/11/2019	27/11/2019	2019/2020/2021	AGO statuant sur l'exercice 2021		
		6ème mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024		
SCET Tunisie	Karim GHARBI	1er mandat	AGO 4	17/06/2010	01/01/2010	2010/2011/2012	AGO statuant sur l'exercice 2012	DGA SCET Tunisie	DGA SCET Tunisie
		2ème mandat	AGO 7	08/07/2013	01/01/2013	2013/2014/2015	AGO statuant sur l'exercice 2015		
		3ème mandat	AGO 11	18/08/2017	01/01/2016	2016/2017/2018	AGO statuant sur l'exercice 2018		
		4ème mandat	AGO 13	27/11/2019	27/11/2019	2019/2020/2021	AGO statuant sur l'exercice 2021		
		5ème mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024		
STUDI International	Sadri BEN YOUSSEF	1er mandat	AGO 8	27/06/2014	27/06/2014	2014/2015	AGO statuant sur l'exercice 2015	Secrétaire Général STUDI International	Secrétaire Général STUDI International
		2ème mandat	AGO 11	18/08/2017	01/01/2016	2016/2017/2018	AGO statuant sur l'exercice 2018		
		3ème mandat	AGO 13	27/11/2019	27/11/2019	2019/2020/2021	AGO statuant sur l'exercice 2021		
		4ème mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024		
STB	Radhouane AMOR	1er mandat	AGO 17	30/06/2022	30/06/2022	2022/2023/2024	AGO statuant sur l'exercice 2024	Directeur central des opérations internationales à la STB	Directeur central des opérations internationales à la STB
Personne physique STEG	Béchir AHMADI	1er mandat	AGO 18	10/07/2023	10/07/2023	2023/2024/2025	AGO statuant sur l'exercice 2025	Retraité	Chef de service adjoint chargé des abonnés moyennes et hautes tensions

<i>Actionnaire</i>	<i>Prénom et Nom</i>	<i>Mandat</i>	<i>Nomination AGO n°</i>	<i>Date AGO</i>	<i>Date début mandat</i>	<i>Exercice</i>	<i>Date fin</i>	<i>Fonctions principales exercées actuellement</i>	<i>Fonctions principales exercées au cours de 5 dernières années</i>
STEG	Noureddine GHABI	1 er mandat	AGO 19	30/07/2024	30/07/2024	2024	AGO statuant sur l'exercice 2024	Directeur Général de STEG-IS	Directeur Technique de STEG-IS

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **DELICE HOLDING**

**Siège social :** Immeuble Joumana, Zone d'activité Kheireddine 2060, Tunis

LA SOCIETE DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : **Mr Jaouhar BEN ZID** (Société DATN) & **Mr Fayçal DERBEL** (Société FINOR).

**ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2024**  
**BILAN**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	(35 218)	Réserves légale		12 938 001	11 176 534	11 176 534
	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Résultats Reportés		523 513	798 413	798 413
					Réserves et primes liées au capital		324	324	324
Immobilisations corporelles		634 938	570 454	632 903					
Moins : amortissements		(418 701)	(301 025)	(358 780)					
	<b>2</b>	<b>216 237</b>	<b>269 429</b>	<b>274 123</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b>562 534 458</b>	<b>561 047 891</b>	<b>561 047 891</b>
Immobilisations financières		573 173 188	573 173 188	573 173 188	Résultat de l'exercice		58 491 913	31 314 380	34 430 924
	<b>3</b>	<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>621 026 371</b>	<b>592 362 271</b>	<b>595 478 815</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>573 389 425</b>	<b>573 442 617</b>	<b>573 447 311</b>	<b>PASSIFS</b>				
					<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>573 389 425</b>	<b>573 442 617</b>	<b>573 447 311</b>	Provisions pour risques et charges		536 518	515 568	517 474
					<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>536 518</b>	<b>515 568</b>	<b>517 474</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>					<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Clients et comptes rattachés	<b>4</b>	1 993 258	1 547 006	1 494 694	Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>9</b>	471 361	585 842	371 831
Autres Actifs courants	<b>5</b>	72 356 535	35 504 008	15 276 363	Autres passifs courants	<b>10</b>	34 401 589	23 270 165	1 440 027
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	6 500 000	4 500 000	7 000 000					
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>7</b>	2 196 621	1 740 215	589 779	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>34 872 950</b>	<b>23 856 007</b>	<b>1 811 858</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>83 046 414</b>	<b>43 291 229</b>	<b>24 360 836</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>35 409 468</b>	<b>24 371 575</b>	<b>2 329 332</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>656 435 839</b>	<b>616 733 846</b>	<b>597 808 147</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>656 435 839</b>	<b>616 733 846</b>	<b>597 808 147</b>

## ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2024

### ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>				
Dividendes	11	58 382 497	31 196 570	34 179 018
Management fees	12	1 675 002	1 300 000	2 556 041
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>60 057 499</b>	<b>32 496 570</b>	<b>36 735 059</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats services et prestations	13	55 040	81 223	193 069
Charges de Personnel	14	1 008 639	867 695	1 737 080
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	15	78 964	112 990	172 651
Autres Charges d'exploitation	16	263 254	278 882	559 750
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 405 897</b>	<b>1 340 790</b>	<b>2 662 550</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>58 651 602</b>	<b>31 155 780</b>	<b>34 072 509</b>
Charges financières nettes		-	(1 687)	(1 687)
Produits des placements	17	321 454	196 889	424 710
Autres pertes ordinaires	18	(391 447)	-	-
Autres gains ordinaires		-	2 522	4 370
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>58 581 609</b>	<b>31 353 504</b>	<b>34 499 902</b>
Impôt sur les bénéfices		(74 747)	(32 603)	(57 482)
Contribution Sociale de Solidarité		(14 949)	(6 521)	(11 496)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>58 491 913</b>	<b>31 314 380</b>	<b>34 430 924</b>

## ÉTATS FINANCIERS AU 30 Juin 2024

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat net		58 491 913	31 314 380	34 430 924
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions	15	78 964	112 990	172 651
* Variation des :				
Créances	19	(498 564)	(534 196)	(481 884)
Autres actifs	19	(57 080 172)	(25 638 728)	(5 411 083)
Fournisseurs d'exploitation	19	99 530	165 142	(48 869)
Autres passifs courants	19	17 205	35 265	168 031
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		1 108 876	5 454 853	28 829 770
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	(2 034)	(63 002)	(125 450)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		(2 034)	(63 002)	(125 450)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Placement</b>				
		500 000	(4 500 000)	(7 000 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions		-	(1 268 334)	(23 231 239)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		-	(1 268 334)	(23 231 239)
<b>Variation de trésorerie</b>				
		1 606 842	(376 483)	(1 526 919)
Trésorerie au début de l'exercice	7	589 779	2 116 698	2 116 698
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7	2 196 621	1 740 215	589 779

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
<b>Total</b>				<b>154 179 204</b>	<b>154 178 880</b>

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2013 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune. Ce montant est demeuré inchangé depuis cette date et jusqu'au 30 juin 2024.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'engineering financier, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

## **II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés au 30/06/2024 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

## **III. Respect des normes comptables tunisiennes**

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

La période comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2024 et finit le 30/06/2024.

## **IV. Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

### ***(1)- Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Taux annuels</b>
Matériel de transport	20%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériel informatiques	15%
Logiciel	33%

### **(2)- Immobilisations financières**

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **(3)- Titres de placement**

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de la période. Le cas échéant, il est également tenu compte de l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

#### **(4)- Les revenus**

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

#### **(5)- Impôts et taxes**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

### **V. Notes relatives aux rubriques du bilan :**

#### **(01)-Immobilisations incorporelles :**

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 30 Juin 2024 comme suit :

<u>Désignation</u>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
Logiciel	35 218	35 218	35 218
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>35 218</b>	<b>35 218</b>	<b>35 218</b>
Amortissements cumulés	(35 218)	(35 218)	(35 218)
<b><u>Immobilisations incorporelles nettes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### **(02)-Immobilisations corporelles :**

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 30 Juin 2024 à 216 237 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2023</b>
Matériels de transport	582 669	520 219	582 669
Équipements de bureaux	8 282	6 768	6 768
Matériels informatiques	43 986	43 467	43 467
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>634 938</b>	<b>570 454</b>	<b>632 903</b>
Amortissements cumulés	(418 701)	(301 025)	(358 780)
<b><u>Immobilisations corporelles nettes</u></b>	<b>216 237</b>	<b>269 429</b>	<b>274 123</b>

Les mouvements de la période des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau suivant :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2023	632 903	(358 780)	274 123
Acquisitions de l'exercice	2 034	-	2 034
Amortissements de la période	-	(59 921)	(59 921)
<u>Solde au 30 Juin 2024</u>	<u>634 938</u>	<u>(418 701)</u>	<u>216 237</u>

### (03)-Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 30 Juin 2024 à 573 173 188 dinars et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 30 Juin 2024</u>	<u>Au 30 Juin 2023</u>	<u>Au 31 Décembre 2023</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	293 831	408 799 740	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	9 680 274	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	5 521 400	15,63%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	150 000	100,00%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	4 500	90,00%
<b>Total</b>		<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>573 173 188</b>	<b>-</b>

### (04)-Client et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 30 Juin 2024 un solde de 1 993 258 dinars et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Clients locaux SBC	343 947	315 351	314 161
Clients locaux CLC	196 640	77 351	119 001
Clients locaux CLN	345 390	285 601	187 140
Clients locaux CLSB	390 496	303 451	309 140
Clients locaux DP	89 251	59 501	59 501
Clients locaux SDEM	627 534	505 751	505 751
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 993 258</u></b>	<b><u>1 547 006</u></b>	<b><u>1 494 694</u></b>

**(05)-Autres actifs courants :**

Cette rubrique présente au 30 Juin 2024 un solde de 72 356 535 dinars et se détaille comme suit:

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	95 922	74 501	160 345
TVA déductible	173 776	235 103	116 570
Débiteurs divers - Société de Groupe	803 328	932 702	711 661
Produit à recevoir	16 946	15 986	28 593
Acomptes provisionnels	17 244	1 693	5 078
Etat, report d'IS	1 230 090	1 383 304	1 383 304
Charges constatées d'avance	46 393	51 099	-
Dividendes à recevoir	69 949 251	32 797 555	12 848 034
Prêt au personnel	1 250	8 250	4 750
Avance TFP	-	3 815	-
Personnel - avances et acomptes	970	-	2 000
Prêt CNSS	15 365	-	16 028
Fournisseurs - avances et acomptes	6 000	-	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>72 356 535</u></b>	<b><u>35 504 008</u></b>	<b><u>15 276 363</u></b>

**(06)-Placements financiers :**

Cette rubrique présente au 30 Juin 2024 un solde de 6 500 000 dinars et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Compte à terme - échéance 04/01/2024	-	-	1 500 000
Compte à terme - échéance 06/01/2024	-	-	2 000 000
Compte à terme - échéance 06/03/2024	-	-	2 000 000
Compte à terme - échéance 25/03/2024	-	-	1 500 000
Compte à terme - échéance 05/07/2023	-	4 500 000	-
Compte à terme - échéance 04/07/2024	2 000 000	-	-
Compte à terme - échéance 05/07/2024	2 000 000	-	-
Compte à terme - échéance 13/07/2024	1 500 000	-	-
Compte à terme - échéance 16/07/2024	1 000 000	-	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>6 500 000</u></b>	<b><u>4 500 000</u></b>	<b><u>7 000 000</u></b>

**(07)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :**

Cette rubrique présente au 30 Juin 2024 un solde de 2 196 621 dinars contre un solde de 1 740 215 dinars à la même date de l'exercice précédent et se présente comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	2 194 621	1 738 527	587 779
Caisse	2 000	1 688	2 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2 196 621</u></b>	<b><u>1 740 215</u></b>	<b><u>589 779</u></b>

**(08) -Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620	549 072 620
Réserve légale	12 938 001	11 176 534	11 176 534
Résultats Reportés	523 513	798 413	798 413
Autre capitaux	324	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<b><u>562 534 458</u></b>	<b><u>561 047 891</u></b>	<b><u>561 047 891</u></b>
Résultat de l'exercice	58 491 913	31 314 380	34 430 924
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b><u>621 026 371</u></b>	<b><u>592 362 271</u></b>	<b><u>595 478 815</u></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<b>Capital social</b>	<b>Autres compléments d'apport</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b><u>Solde au 31 Décembre 2023</u></b>	549 072 620	324	11 176 534	798 413	34 430 924	595 478 815
Affectation résultat PV AGO du 13/06/2024			1 761 467	32 669 457	(34 430 924)	
Dividendes				(32 944 357)		(32 944 357)
Bénéfice net au 30/06/2024					58 491 913	58 491 913
<b><u>Solde au 30 Juin 2024</u></b>	<b>549 072 620</b>	<b>324</b>	<b>12 938 001</b>	<b>523 513</b>	<b>58 491 913</b>	<b>621 026 371</b>

**Résultat de la période par action**

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat de la période	58 491 913	31 314 380	34 430 924
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262	54 907 262
<b><u>Résultat par action</u></b>	<b><u>1,065</u></b>	<b><u>0,570</u></b>	<b><u>0,627</u></b>

**(09) -Fournisseurs et compte rattachés :**

Cette rubrique présente un solde de 471 361 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs d'exploitation	471 361	585 842	371 831
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>471 361</u></b>	<b><u>585 842</u></b>	<b><u>371 831</u></b>

**(10)-Autres passifs courants :**

Cette rubrique présente un solde de 34 401 589 dinars au 30 Juin 2024 contre un solde de 23 270 165 dinars à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
CNSS	209 305	184 012	79 179
Etat-Retenu à la source sur salaires	23 463	20 273	20 547
Etat-impôt sur les sociétés	74 747	32 603	57 482
Etat- contribution sociale de solidarité	14 949	6 521	11 496
TVA collectée	438 790	373 963	346 851
Etat- autres impôts à payer	40 162	75 221	15 332
Charges à payer	555 297	521 821	817 412
Actionnaires dividendes à payer	32 944 357	21 962 905	-
Produits constatés d'avance	12 995	5 611	4 478
Créditeurs divers	87 524	87 235	87 250
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>34 401 589</u></b>	<b><u>23 270 165</u></b>	<b><u>1 440 027</u></b>

**VI. Les relatives aux rubriques de l'état de résultat :**

**(11) -Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 30 Juin 2024 à 58 382 497 dinars contre 31 196 570 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
STIAL	26 870 336	19 375 888	19 375 889
DP	2 562 336	1 956 069	1 956 069
CLN	2 000 000	1 600 000	1 600 000
CLC	26 949 825	8 264 613	11 247 060
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>58 382 497</u></b>	<b><u>31 196 570</u></b>	<b><u>34 179 018</u></b>

**(12)-Management fees :**

Les management fees s'élèvent au 30 Juin 2024 à 1 675 002 dinars contre 1 300 000 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etudes et prestations CLC	165 243	65 000	165 000
Etudes et prestations CLN	290 243	240 000	397 260
Etudes et prestations CLSB	328 147	255 000	514 781
Etudes et prestations SBC	289 030	265 000	529 000
Etudes et prestations DP	75 000	50 000	100 000
Etudes et prestations SDEM	527 339	425 000	850 000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 675 002</u></b>	<b><u>1 300 000</u></b>	<b><u>2 556 041</u></b>

**(13)-Achats services et prestations :**

Les achats de prestations et services s'élèvent au 30 Juin 2024 à 55 040 dinars contre 81 223 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération d'intermédiaires	145 125	182 123	423 025
Achats divers	9 589	8 598	22 365
Transfert de charges- Achats	(99 674)	(109 498)	(252 321)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>55 040</u></b>	<b><u>81 223</u></b>	<b><u>193 069</u></b>

**(14)-Charges de personnel :**

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Juin 2024 à 1 008 639 dinars, contre 867 695 dinars, au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Salaires	935 991	866 148	1 412 264
Charges connexes aux salaires	29 298	17 561	19 016
Autres charges de personnel	(161 745)	(203 693)	(70 851)
Autres charges sociales	205 096	187 679	376 651
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 008 639</u></b>	<b><u>867 695</u></b>	<b><u>1 737 080</u></b>

**(15)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2024 à 78 964 dinars contre un solde de 112 990 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et ce détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Dotations aux amortissements	59 921	52 572	110 326
Provisions pour risques et charges	19 043	60 418	62 325
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>78 964</u></b>	<b><u>112 990</u></b>	<b><u>172 651</u></b>

**(16)-Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 263 254 dinars au 30 Juin 2024, contre 278 882 dinars au 30 juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Commissions	291	313	682
Rémunération intermédiaires	50 000	50 000	120 000
Frais postaux	3 101	2 893	14 455
Publicité	510	5 500	13 700
Location	33 471	31 870	67 059
Réceptions	6 500	22 318	33 759
Entretiens et réparations	659	163	-
Redevance usage logiciels	403 412	396 939	522 622
Jetons de présence	70 000	82 500	152 500
TFP	1 773	(3 815)	23 521
FOPROLOS	9 360	8 661	17 329
TCL-TIB	3 987	3 094	6 083
Droits d'enregistrement et de timbres	430	483	6 220
Charges diverses ordinaires	248 289	346 538	698 264
Primes d'assurance	5 903	4 261	8 887
Taxes sur véhicules	2 440	2 180	2 267
Voyages et déplacements	11 533	11 154	556 995
Transfert de charges	(588 405)	(686 170)	(1 684 593)
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>263 254</u></b>	<b><u>278 882</u></b>	<b><u>559 750</u></b>

**(17)-Produits de placements :**

Les produits de placement s'élèvent au 30 Juin 2024 à 321 454 dinars contre 196 889 dinars au 30 Juin de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts/ placements financiers	276 105	150 409	339 664
Intérêts créditeurs	45 349	46 480	85 046
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>321 454</u></b>	<b><u>196 889</u></b>	<b><u>424 710</u></b>

**(18)-Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2024 à 391 447 et correspondent au montant dû au titre d'un redressement fiscal.

**VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie****(19)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Clients et comptes rattachés	1 993 258	1 494 694	(498 564)
Autres actifs courants	72 356 535	15 276 363	(57 080 172)
Fournisseurs et comptes rattachés	471 361	371 831	99 530
Autres passifs courants (après déduction des dividendes à payer)	1 457 231	1 440 027	17 205

**VIII. Autres notes :****(20) – Parties liées :**

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 02 Janvier 2020.

Les revenus constatés à ce titre au 30 juin 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 527 339 dinars.

Le conseil d'administration a autorisé la société à conclure avec IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m<sup>2</sup> composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier...

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1<sup>er</sup> Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, au 30 juin 2024 s'élève à 24 471 dinars.

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 688 079 dinars répartis comme suit :

- 194 498 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 166 804 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 93 359 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 113 373 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 70 954 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 30 241 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ; et
- 18 850 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre à la date du 30 juin 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 783 633 dinars répartis comme suit :

- 165 243 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 290 243 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 328 147 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de

services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2013.

Les revenus constatés à la date du 30 juin 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 364 030 dinars répartis comme suit :

- 289 030 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ; et
- 75 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la « STIAL » tenue le 23 Mai 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 62 475 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 870 336 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 11 Mars 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 562 560 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 562 336 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 23 avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 12 800 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 000 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 22 avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 27 000 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 949 825 dinars.

## **(21) – Engagements hors bilan :**

### **- Engagement donné à SICAR AMEN**

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2023, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2024, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

## **(22) – Evénements postérieurs :**

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2024**

***Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société « Délice Holding SA » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2024. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 656 435 839 dinars et un bénéfice net de la période de 58 491 913 dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration réuni le 19 Juillet 2024.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

***Avis***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding SA » arrêtés au 30 Juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 30 Juillet 2024**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Société DATN**

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Jaouhar BEN ZID**

**FINOR**

**Fayçal DERBEL**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS  
D'ESSAIMAGE « Les Ciments de Bizerte »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 61<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 21 Février 2022 de la société SAGES CAPITAL SA qui gère le Fonds d'Essaimage « Les Ciments de Bizerte », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de 126.846 DT, y compris le résultat de l'exercice déficitaire de 4.468 DT et une valeur liquidative de 403,006 DT.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Les Ciments de Bizerte » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Rapport du Commissaire aux Comptes  
Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.  
Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/18

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

### 3- Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Les Ciments de Bizerte** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations libérées sur le Fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » accusent au 31 décembre 2014 (date limite des affectations), un total de 117.000 DT soit 39% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

### 4- Rapport de Gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

### 5- Responsabilités du gestionnaire :

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds

et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles

de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA

  
Audit & Accounting & Assistance  
857 - Imm. International City Center 3  
15, rue 50 L  
Tél: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		4 662	29 342
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		87 000	87 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-87 000	-87 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	4 662	29 342
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		122 184	103 337
a - Placements monétaires	5-1-3	121 939	101 771
b - Disponibilités	5-1-4	244	1 565
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>126 846</b>	<b>132 678</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	3 250	4 739
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	2 694	2 569
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 944</b>	<b>7 308</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	243 000	243 000
a - Capital		300 000	300 000
b - Sommes non distribuables		-57 000	-57 000
CP 2 - Résultats Reportés		-122 098	-117 630
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-117 630	-115 241
b - Résultats Reportés de l'exercice		-4 468	-2 389
<b>ACTIF NET</b>		<b>120 902</b>	<b>125 370</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>126 846</b>	<b>132 678</b>

**ETAT DE RESULTAT***(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		645	1 828
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	645	1 828
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		8 297	7 484
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>8 942</b>	<b>9 311</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	10 434	8 792
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-1 493</b>	<b>520</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	2 975	2 909
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-4 468</b>	<b>-2 389</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-4 468</b>	<b>-2 389</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	30 000
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-4 468</b>	<b>27 611</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>27 611</b>	<b>27 611</b>
a - Résultat d'exploitation	-4 468	-2 389
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	30 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-4 468</b>	<b>27 611</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	125 370	97 759
b - en fin d'exercice	120 902	125 370
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>403,006</b>	<b>417,899</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-3,56%</b>	<b>28,24%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 23 Août 2011 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

**Courant l'exercice 2021, ce délai a été prorogé de cinq années supplémentaires rendant ainsi la maturité du fonds au 22 Août 2026.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **300.000 DT**, divisé en **300 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La **Société Les Ciments de Bizerte** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel de « **Société Les Ciments de Bizerte** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,

- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période payable trimestriellement à terme échu.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu avec un minimum de 2.500 DTHTVA.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Néant.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » sont évalués à la valeur de réalisation.

##### **(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Société Les Ciments de Bizerte** » sont libellés en Dinar Tunisien.

##### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

##### **iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes, sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

#### **iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

#### **iiiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 87.000.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 87.000 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives Nulles, pouvant être détaillées comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette Au 31/12/2022	% de l'actif net
Société « MECA INDUSTRIE »	45.000	<45.000>	0	0	37,22%
Société «T.E.T»	42.000	<42.000>	0	0	34,74%
<b>Total</b>	<b>87.000</b>	<b>&lt;87.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71,96%</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Les Ciments de Bizerte » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 4.662 DT contre un solde de 29.342 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 44 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT soit 3,86% de l'actif net.

**5-1-3- Placements Monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 121.939 DT (y compris des intérêts courus de 1.939 DT) contre 101.771 DT (y compris des intérêts courus de 1.771 DT) au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne de Banque et qui s'élèvent à 244 DT au 31 décembre 2023 contre 1.565 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 62 DT contre 1.345 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2023 et à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 212 DT à fin 2023 contre 419 DT à fin 2022.

**5-1-6- Autres créiteurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent 2.380 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et des dettes fiscales qui s'élèvent à 314 DT au 31 décembre 2023 contre 189 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-7- Capital « Montant du Fonds » :**

Le fonds « Les Ciments de Bizerte » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2021.

**Courant l'exercice 2021, ce délai a été prorogé de cinq années supplémentaires rendant ainsi la maturité du fonds au 22 Août 2026.**

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>300 000</b>
Nombre de titres	<b>1 500</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	<b>01</b>
<b>Rachats effectués en 2023</b>	<b>0</b>
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2023	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2023	<b>0</b>
<b>Autres mouvements 2023</b>	<b>0</b>
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	<b>300 000</b>
Nombre de titres	<b>300</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2023 pour 87.000 DT (45.000 DT afférente à la participation dans la société « MECA INDUSTRIE » et 42.000 DT afférente à la participation dans la société « T.E.T ») ainsi que les plus-values réalisées au titre de la cession de la participation « L2A » courant l'exercice 2022 pour 30.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2023 à 645 DT contre 1.828 DT courant l'exercice 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds qui s'élèvent à fin 2023 à 10.434 DT contre 8.792 DT à fin 2022, se détaillent comme suit :

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
La rémunération du gestionnaire	7 459	5 817
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.380 DT à fin 2023 et à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 213 DT à fin 2023 contre 210 DT à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**

**« Groupe Chimique Tunisien I », en cours de liquidation.**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023 de la société qui gère le **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien I »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **42.215 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **<1.159 DT>** et une valeur liquidative **nulle**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien I »** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien I** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 42.215 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds (dette de 184.315 DT au 31 décembre 2023), de la banque dépositaire (dette de 6.487 DT au 31 décembre 2023) ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes (dette de 22.261 DT au 31 décembre 2023).

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 1<sup>er</sup> décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 7 Juillet 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** », après accord du souscripteur unique la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

### 5- Rapport de Gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux

données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

**Khaled DRIRA**



Assistance  
Au ... Comptable & Assistance  
86-1 - Imm. In ... uns  
MF: 890638 L  
Tél: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		41 959	44 081
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		792 000	792 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-792 000	-792 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	41 959	44 081
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		256	161
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		256	161
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>42 215</b>	<b>44 242</b>
 <i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-3	191 202	195 497
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-4	22 325	18 898
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>213 527</b>	<b>214 395</b>
 <i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-5	994 875	994 875
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-505 125	-505 125
CP 2 - Résultats Reportés		-1 166 187	-1 165 028
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-1 165 028	-1 164 325
b- Résultats Reportés de l'exercice		-1 159	-703
<b>ACTIF NET</b>		<b>-171 312</b>	<b>-170 153</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>42 215</b>	<b>44 242</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		2 720	5 589
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs	5-2-1	2 720	5 589
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		2	0
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>2 722</b>	<b>5 589</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>		0	0
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>2 722</b>	<b>5 589</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-2	3 880	6 293
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-1 159</b>	<b>-703</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-1 159</b>	<b>-703</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-1 159</b>	<b>-703</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 159</b>	<b>-703</b>
a - Résultat d'exploitation	-1 159	-703
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 159</b>	<b>-703</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-170 153	-169 450
b - en fin d'exercice	-171 312	-170 153
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 1<sup>er</sup> décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2017, un avenant au règlement en date du 7 Juillet 2017 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2017, l'article 10 du règlement intérieur afférent aux frais de fonctionnement du FCPR -GCT1, a été amendé et les frais de gestion de SAGES SA ont été ramenés à 2.5% TTC au lieu de 5% HTVA par an de la valeur initiale du fonds payable trimestriellement a terme échu le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre de chaque année, et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**Pour l'exercice 2021, les commissions de gestion de fonds ont été facturées conformément aux dispositions de règlement intérieur à la date de maturité du fonds soit le 30 Novembre 2022.**

**Pour l'exercice 2023, les commissions de gestion de fonds sont nulles étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Pour l'exercice 2023, les commissions du dépositaire sont nulles étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « **Groupe Chimique Tunisien I** » et la désignation de la société « **SAGES CAPITAL S.A** » entant que liquidateur du dit fonds.

Les états financiers afférents à l'exercice 2023 ont été établis sur une base de liquidation.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis sur une base liquidative, et ce suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

#### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » sont évalués à la valeur de liquidation.

##### **(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien** » sont libellés en Dinar Tunisien.

##### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur.

Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 à une valeur brute de 792.000 DT.

Les dépréciations potentielles s'élèvent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 à la somme de 792.000 DT, d'où des valeurs comptables nettes respectives nulles.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022
Société « WAHA METAL S.A »*	123 500	<123 500>	0	0
Société « ELENCO S.A »*	149 500	<149 500>	0	0
Société « STAR PLAST SA »*	150 000	<150 000>	0	0
Société « K-CEM SA »*	225 000	<225 000>	0	0
Société « OASIS CONTRÔLE »*	144 000	<144 000>	0	0
<b>Total</b>	<b>792 000</b>	<b>&lt;792 000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Nd par rapport à l'actif net au 31/12/2023.

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien » accusent un solde de 41.959 DT au 31 décembre 2023 contre un solde de 44.081 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 396 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (nd par rapport à l'actif net au 31/12/2023).

**5-1-3- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 184.315 DT à fin 2023 et à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 6.487 DT à fin 2023 contre 10.782 DT et à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2023 et à fin 2022.

**5-1-4- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22.261 DT contre 18.898 DT au 31 décembre 2022, ainsi que les dettes fiscales qui s'élèvent à 64 DT au 31 décembre 2023 contre un solde Nul au 31 décembre 2022.

### 5-1-5- Capital « Montant du Fonds » :

Le Fonds « Groupe Chimique Tunisien I » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2017).

Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°12 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien I » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées en 2023</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<i>Rachats effectués en 2023</i>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<i>Autres mouvements 2023</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2023</i>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent les plus-values réalisées sur les titres de participations (Sortie « SOZEC ») pour un montant de 286.875 DT ainsi que la dépréciation sur titres de participation, constatée au 31 décembre 2023 pour 792.000 DT afférente à :

- « WAHA METAL S.A » à hauteur de 123.500 DT,
- « ELENCO S.A » à hauteur de 149.500 DT,
- « STAR PLAST SA » à hauteur de 150.000 DT,
- « K-CEM SA » à hauteur de 225.000 DT, et
- « OASIS CONTRÔLE » à hauteur de 144.000 DT.

**5-2- Notes à l'état de résultat :**

**5-2-1- Revenus des autres valeurs :**

Les autres revenus totalisent à fin 2023 la somme de 2.720 DT contre 5.589 DT à fin 2022.

**5-2-2- Autres charges :**

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à la somme de 3.363 DT à fin 2023 contre 3.366 DT à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 200 DT à fin 2023 et à fin 2022.

**6- Les engagements de financement en cours :**

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« Groupe Chimique Tunisien II », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 65<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 09 Février 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien II », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **272.121 DT**, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice de **3.635 DT** et une valeur liquidative **Nulle**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien II » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention que contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien II** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique.

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 17 Mars 2010 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un accord a été établi en date du 19 Novembre 2020 entre le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 16 Mars 2022.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

### 4- Rapport de Gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à

la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **5- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA

Ar. Y. Accounting & Ass. S.R.L.  
86, Hamm International City Center  
Tel: 70 817 037 Fax: 70 817 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		271 900	250 160
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 043 000	1 043 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-879 600	-892 470
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	163 400	150 530
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	108 500	99 630
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		221	64 451
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	221	64 451
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>272 121</b>	<b>314 611</b>
 <i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	7 736	160 496
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	379 427	285 662
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>387 163</b>	<b>446 158</b>
 <i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	620 400	607 530
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-879 600	-892 470
CP 2 - Résultats Reportés		-735 442	-739 077
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-739 077	-733 930
b- Résultats Reportés de l'exercice		3 635	-5 147
<b>ACTIF NET</b>		<b>-115 042</b>	<b>-131 547</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>272 121</b>	<b>314 611</b>

## *ETAT DE RESULTAT*

*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		8 324	5 162
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	8 324	5 162
c - Plus values de cession de titres		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		0	722
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>8 324</b>	<b>5 884</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	0	7 336
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>8 324</b>	<b>-1 452</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 689	3 695
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>3 635</b>	<b>-5 147</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>3 635</b>	<b>-5 147</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 870	10 530
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>16 505</b>	<b>5 383</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31 DECEMBRE**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>16 505</b>	<b>5 383</b>
a - Résultat d'exploitation	3 635	-5 147
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 870	10 530
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>16 505</b>	<b>5 383</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-131 547	-136 930
b - en fin d'exercice	-115 042	-131 547
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 17 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2021, un accord a été établi en date du 19 Novembre 2020 entre le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 16 Mars 2022.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien II** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu, d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 4% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 19 Novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à 2% HTVA (au lieu de 4% HTVA) de l'actif net du fonds et ce, à partir du 17 Mars 2020.

Pour l'exercice 2023, les frais de gestion de fonds ont été facturés conformément aux dispositions de règlement intérieur jusqu'à la date de maturité du fonds soit le 16 Mars 2022.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2023, le fonds a procédé à la reprise sur dépréciation au titre de la participation SAV (Société Art de Verre) pour un montant de 12.870 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis sur une base liquidative et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

Le portefeuille titres est évalué par référence aux trois critères suivants :

- Transactions significatives opérées sur les titres de participations ;
- Par référence aux modèles financiers dont notamment l'ANCC et le DCF ;
- Au coût historique.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 1.043.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 879.600 DT au 31 décembre 2023 contre 892.470 DT au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives de 163.400 DT et 150.530 DT, pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022
Société « SAV SA »*	70 000	<46 600>	23 400	10 530
Société « CENTRE ENVIRONNEMENT SA »*	140 000	0	140 000	140 000
Société « UNIVERS INDUSTRIE SA »*	200 000	<200 000>	0	0
Société « CARRE ABID PRINT SA »*	93 000	<93 000>	0	0
Société « AECDF SA »*	220 000	<220 000>	0	0
Société « BARAKA TOBACCO SA »*	225 000	<225 000>	0	0
Société « AHLEM CONSERVES SA »*	95 000	<95 000>	0	0
<b>Total</b>	<b>1 043 000</b>	<b>&lt;879 600&gt;</b>	<b>163 400</b>	<b>150 530</b>

\* Nd par rapport à l'actif net au 31/12/2023.

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien II » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 108.500 DT contre 99.630 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 1.024 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (nd par rapport à l'actif net au 31/12/2023).

**5-1-3- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des disponibilités au nom du fonds, déposées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 221 DT contre 64.451 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 7.336 DT à fin 2023 contre 157.552 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 0 DT à fin 2023 contre 2.537 DT à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2023 contre 407 DT à fin 2022.

#### 5-1-6- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé :

- Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « **CENTRE ENVIRONNEMENT SA** » s'élèvent à un montant de 342.700 DT à fin 2023 contre 255.500 DT à fin 2022 ;
- Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « **SAV** » s'élèvent à un montant de 23.400 DT à fin 2023 contre 10.530 DT à fin 2022 ;
- L'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 13.327 DT au 31 décembre 2023 contre 12.492 DT au 31 décembre 2022 ;
- Des dettes fiscales qui s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2023 contre 7.140 DT au 31 décembre 2022.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds » :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans durée de vie initiale et prorogation de deux années suite à l'avenant en date du 19 Novembre 2020).

Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°13 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « **Groupe Chimique Tunisien II** » et la désignation de la société « **SAGES CAPITAL S.A** » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit:

<b>Capital Initial</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<b>Rachats effectués en 2023</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<b>Autres mouvements en 2023</b>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur les titres de participation constatée à fin 2023, et accusent un solde de 879.600 DT, afférentes aux participations dans le capital de :

- La société « **ART DE VERRE SA** », à hauteur de 46.600 DT,
- La société « **UNIVERS INDUSTRIE SA** », à hauteur de 200.000 DT,
- La société « **CARRE ABID PRINT SA** », à hauteur de 93.000 DT,
- La société « **AECDF SA** », à hauteur de 220.000 DT,
- La société « **BARAKA TOBACCO SA** », à hauteur de 225.000 DT; et
- La société « **AHLEM CONSERVES SA** », à hauteur de 95.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2023 à 8.324 DT contre 5.162 DT à fin 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2023 à 0 DT contre 7.336 DT à fin 2022, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	0	7 336
La rémunération du dépositaire	0	0

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat pour 3.807 DT à fin 2023 contre 2.884 DT à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF pour 200 DT à fin 2023 et à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE

« Groupe Chimique Tunisien III »

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers :

##### 1- Opinion sans réserves :

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 67<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 13 Octobre 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **383.608 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **1.269 DT** et une valeur liquidative de **250,840 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien III » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

##### 2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/21

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien III** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations libérées sur le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un total de 814.800 DT soit 54% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 22 octobre 2010 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2021, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2021 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 21 octobre 2022.

**Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 21 Octobre 2025), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers:**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA



Accounting & Assurance  
55A - Imm. International City Center 3  
1092 Tunis  
Tel: 70 847 0247 Fax: 70 817 037

**BILAN**  
 (exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		182 083	230 561
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		932 800	932 800
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-778 796	-753 580
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	154 004	179 220
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	28 079	51 341
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		201 525	181 727
a - Placements monétaires	5-1-3	201 340	181 568
b - Disponibilités	5-1-4	185	160
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>383 608</b>	<b>412 288</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	3 254	5 722
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	4 093	3 820
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 348</b>	<b>9 542</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	752 004	777 220
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-747 996	-722 780
CP 2 - Résultats Reportés		-375 744	-374 475
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-374 475	-373 248
b- Résultats Reportés de l'exercice		-1 269	-1 227
<b>ACTIF NET</b>		<b>376 260</b>	<b>402 745</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>383 608</b>	<b>412 288</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		2 090	2 976
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	2 090	2 976
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		13 636	11 999
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>15 726</b>	<b>14 975</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	12 560	11 882
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>3 166</b>	<b>3 093</b>
PR 3 - Autres produits		35	20
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 471	4 340
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-1 269</b>	<b>-1 227</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-1 269</b>	<b>-1 227</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-25 216	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	30 800
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-26 485</b>	<b>29 573</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-26 485</b>	<b>29 573</b>
a - Résultat d'exploitation	-1 269	-1 227
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-25 216	30 800
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-26 485</b>	<b>29 573</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	402 745	373 172
b - en fin d'exercice	376 260	402 745
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>250,840</b>	<b>268,497</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-6,58%</b>	<b>7,92%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 22 Octobre 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2021 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 21 octobre 2022.

**Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 21 Octobre 2025), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **1.500.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien III** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **4% HTVA de l'actif net du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 20 Novembre 2020, a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à **2% HTVA** (au lieu de 4% HTVA) de l'actif net du fonds et ce, à partir du 20 Octobre 2020 (conditions prorogées par le nouveau règlement intérieur de Mai 2023).

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à 0,1% HTVA de l'actif net du fonds calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à **2.500 DTHTVA**.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 21 Octobre 2025), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.
- Provisionnement de la participation « **FERTIMED** » pour un total de 28.730 DT.
- Reprise de la dépréciation de la participation « **STUDIO DESIGN** » pour un total de 3.514 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien III** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii- Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiii- Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période, adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 932.800 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 778.796 DT au 31 décembre 2023 contre 753.580 DT au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives de 154.004 DT et de 179.220 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% de l'actif net
Société « AL TUNISSIA »	200 000	<200 000>	0	0	53,15%
Société « STUDIO DESIGN »	56 300	<35 566>	20 734	17 220	14,96%
Société « GROUP PRINT SERVICES »	40 000	<40 000>	0	0	10,63%
Société « CAROGA »	225 000	<225 000>	0	0	59,80%
Société « COCOA »	186 500	<186 500>	0	0	49,57%
Société « SDRM »	63 000	<63 000>	0	0	16,74%
Société « FERTIMED »	162 000	<28 730>	133 270	162 000	43,06%
<b>Total</b>	<b>932 800</b>	<b>&lt;778 796&gt;</b>	<b>154 004</b>	<b>179 220</b>	

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien III » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 28.079 DT contre 51.341 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 265 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (soit 7,46% de l'actif net).

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 201.340 DT (y compris des intérêts courus de 1.340 DT) contre 181.568 DT (y compris des intérêts courus de 1.568 DT) au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 185 DT contre 160 DT au 31 décembre 2022.

#### 5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 39 DT à fin 2023 contre 2.263 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2023 et à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 240 DT à fin 2023 contre 484 DT à fin 2022.

#### 5-1-6- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 3.817 DT au 31 décembre 2023 contre 3.820 DT au 31 décembre 2022 et des dettes fiscales de 277 DT au 31 décembre 2023 contre 0 DT au 31 décembre 2022.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le Fonds « Groupe Chimique Tunisien III » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans de durée de vie initiale et prorogation de deux années suite à l'amendement du règlement intérieur en 2022).

En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 21 Octobre 2025 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<b>Rachats effectués en 2023</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<b>Autres mouvements en 2023</b>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables accusent la somme de 747.996 DT afférente à la plus-value de cession des titres BASH CAR SERVICES pour 30.800 DT et à la dépréciation sur titres de participation constatée en 2023 pour 778.796 DT et qui se détaille comme suit :

- La société « **AL TUNISSIA** », à hauteur de 200.000 DT;
- La société « **STUDIO DESIGN** », à hauteur de 35.566 DT,
- La société « **GROUP PRINT SERVICES** », à hauteur de 40.000 DT,
- La société « **CAROGA** », à hauteur de 225.000 DT,
- La société « **SDRM** », à hauteur de 63.000 DT,
- La société « **COCOA** », à hauteur de 186.500 DT ; et
- La société « **FERTIMED** », à hauteur de 28.730 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2023 à 2.090 DT contre 2.976 à fin 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 12.560 DT à fin 2023 contre 11.882 DT à fin 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	9 585	8 907
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, **essentiellement**, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat à fin 2023 pour 3.817 DT contre 3.820 DT à fin 2022, la charge afférente à la rémunération du CMF pour 240 DT à fin 2023 contre 238 DT à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« Groupe Chimique Tunisien IV »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 61<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 21 Février 2022, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **995.056 DT**, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à **25.692 DT** et une valeur liquidative de **658,443 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Groupe Chimique Tunisien IV » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Groupe Chimique Tunisien IV** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » accusent au 31 décembre 2013 (date limite des affectations), un solde de 440.000 DT soit 29,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

### **4- Durée de vie du fonds:**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 14 Septembre 2011 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 13 Septembre 2023.

**Courant l'exercice 2023 un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 13 septembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

#### 5- Rapport de Gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

#### 6- Responsabilités du gestionnaire :

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### 7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

**Khaled DRIRA**

Accounting & Assistance  
B2-1 - International City Center 3  
1082 Tunis  
ME 890638 L  
Tél: 70 817 831 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		73 640	48 290
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		440 000	440 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-440 000	-440 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciatio	5-1-1	0	0
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	73 640	48 290
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		921 415	921 359
a - Placements monétaires	5-1-3	913 225	913 192
b - Disponibilités	5-1-4	8 191	8 167
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>995 056</b>	<b>969 649</b>
 <i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	3 324	3 633
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	4 068	4 044
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 391</b>	<b>7 677</b>
 <i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	1 060 000	1 060 000
a - Capital		1 500 000	1 500 000
b- Sommes non distribuables		-440 000	-440 000
CP 2 - Résultats Reportés		-72 336	-98 028
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-98 028	-117 837
b- Résultats Reportés de l'exercice		25 692	19 809
<b>ACTIF NET</b>		<b>987 664</b>	<b>961 972</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>995 056</b>	<b>969 649</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		4 268	2 738
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	4 268	2 738
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		63 762	60 446
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>68 030</b>	<b>63 184</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	38 675	38 675
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>29 355</b>	<b>24 509</b>
PR 3 - Autres produits		1 084	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 746	4 700
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>25 692</b>	<b>19 809</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>25 692</b>	<b>19 809</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>25 692</b>	<b>19 809</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 692</b>	<b>19 809</b>
a - Résultat d'exploitation	25 692	19 809
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>25 692</b>	<b>19 809</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	961 972	942 163
b - en fin d'exercice	987 664	961 972
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	1 500	1 500
b - en fin d'exercice	1 500	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>658,443</b>	<b>641,315</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>2,67%</b>	<b>2,10%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » est un fond commun de placement collectif à risque. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 14 Septembre 2011 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement en date du 20 novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne des banques « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant la durée du fonds à douze ans à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 13 Septembre 2023.

Courant l'exercice 2023 un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 13 septembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.

Le montant initial du fonds a été fixé à 1.500.000 DT, divisé en 1.500 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

Le **Groupe Chimique Tunisien** est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet de renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Groupe Chimique Tunisien** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

Le fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1 du prospectus d'émission du FCPR à **2,60% HTVA du montant libéré et non investi et 2,75% HTVA du montant libéré et investis** et sont payables trimestriellement d'avance.

Courant l'exercice 2020, un avenant au règlement intérieur et au prospectus d'émission en date du 20 Novembre 2020 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** », le dépositaire la Société Tunisienne de Banque « **STB** », après accord du souscripteur la société « **Groupe Chimique Tunisien** », fixant le taux des frais de gestion à 2% HTVA du montant initial du fonds et ce, à partir du 14 Septembre 2021.

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à 0,1% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DT HTVA.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2023 un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 11 Mai 2023, prévoyant une durée de vie de 15 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 13 septembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « **Groupe Chimique Tunisien IV** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription: adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 440.000 DT.

Ces participations ont été provisionnées à hauteur de 440.000 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, d'où des valeurs comptables nettes respectives de 0 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% actifs net
Société « STPM »	220.000	<220.000>	0	0	22,27%
Société « MAGHREB COCKTAILS »	220.000	<220.000>	0	0	22,27%
<b>Total</b>	<b>440.000</b>	<b>&lt;440.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Groupe Chimique Tunisien IV » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 73.640 DT contre un solde de 48.290 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 695 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (soit 7,46%, de l'actif net).

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé à fin 2023, le placement monétaire en compte à terme pour un montant de 913.225 DT (y compris des intérêts de 13.225 DT) contre 913.192 DT (y compris des intérêts de 13.192 DT) au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès des intermédiaires agréés et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8.191 DT contre 8.167 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 52 DT à fin 2023 et à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2023 et à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 297 DT à fin 2023 contre 606 DT à fin 2022.

**5-1-6- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 4.068 DT au 31 décembre 2023 contre 4.044 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-7- Capital « Montant du Fonds » :**

Le « Groupe Chimique Tunisien IV » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 12 ans (10 ans de durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2022).

En date du 19 Janvier 2023 la société « Groupe Chimique Tunisien » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 13 Septembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mai 2023.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<b>Rachats effectués en 2023</b>	0
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<b>Autres mouvements en 2023</b>	0
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	1 500 000
Nombre de titres	1 500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables engobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2023 pour 440.000 DT afférente à la participation dans le capital de la société « MAGHREB COCKTAILS » à hauteur de 220.000 DT et à la participation dans le capital de la société « S.T.P.M » à hauteur de 220.000 DT.

**5-2- Notes à l'état de résultat :**

**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 4.268 DT contre 2.738 DT au titre de l'exercice 2022.

**5-2-2- Charges de gestion du fonds :**

Les charges de gestion du fonds s'élèvent courant les exercices 2023 et 2022 à 38.675 DT et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	35 700	35 700
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

**5-2-3- Autres charges :**

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 4.068 DT courant 2023 contre 4.044 DT courant 2022, la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 296 DT courant 2023 contre 294 DT courant 2022.

**6- Les engagements de financement en cours :**

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS**  
**« FCPR-INTECH »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 64<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 9 Décembre 2022, de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », gestionnaire du Fonds « **FCPR-INTECH** », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui** comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **1.528.601 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **269.594 DT** et une valeur liquidative de **8,461 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds « **FCPR-INTECH** » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **3- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

### **4- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

### **5- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.



**BILAN**  
(exprimés en Dinars Tunisien)

	Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		1 223 627	1 973 905
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 444 780	11 444 780
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-10 276 780	-9 616 480
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	1 168 000	1 828 300
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	55 627	145 605
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		304 974	203 578
a - Placements monétaires	5-1-3	304 849	203 272
b - Disponibilités	5-1-4	125	307
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 528 601</b>	<b>2 177 484</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	1 158 732	878 141
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	255 650	255 229
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 414 383</b>	<b>1 133 370</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	3 223 220	3 883 520
a - Capital		13 500 000	13 500 000
b - Sommes non distribuables		-10 276 780	-9 616 480
CP 2 - Résultats Reportés		-3 109 001	-2 839 407
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-2 839 407	-2 604 779
b - Résultats Reportés de l'exercice		-269 594	-234 628
<b>ACTIF NET</b>		<b>114 219</b>	<b>1 044 113</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 528 601</b>	<b>2 177 484</b>

## *ETAT DE RESULTAT*

*(exprimés en Dinars Tunisien)*

	Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		<b>7 913</b>	<b>3 378</b>
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	7 913	3 378
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		15 723	18 556
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>23 636</b>	<b>21 933</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	284 113	305 069
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-260 477</b>	<b>-283 136</b>
PR 3 - Autres produits		0	57 497
CH 2 - Autres charges	5-2-3	9 117	8 989
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-269 594</b>	<b>-234 628</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-269 594</b>	<b>-234 628</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-660 300	-780 777
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-929 894</b>	<b>-1 015 405</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31 DECEMBRE**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-929 894</b>	<b>-1 015 405</b>
a - Résultat d'exploitation	-269 594	-234 628
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-660 300	-780 777
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-929 894</b>	<b>-1 015 405</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	1 044 113	2 059 518
b - en fin d'exercice	114 219	1 044 113
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	13 500	13 500
b - en fin d'exercice	13 500	13 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>8,461</b>	<b>77,342</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-89,06%</b>	<b>-13,63%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « FCPR-INTECH » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 2 Mars 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

La durée du fonds a été prorogée, une première fois, pour une période d'une année, arrivant à échéance le 18 Mars 2022, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 18 Février 2020.

La durée du fonds a été prorogée pour une deuxième fois, pour une période supplémentaire de deux années, arrivant à échéance le 18 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur et suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 8 Mars 2022.

Le fonds « FCPR-INTECH » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Février 2010, sous la dénomination de « FCPR – INDET » et a été autorisé de changer la dénomination à « FCPR-INTECH » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 21 Avril 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50.000.000 DT, divisé en 50.000 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

Au 31 décembre 2021 le montant souscrit du fonds s'élève à 23.000.000 DT. Il a été souscrit comme suit :

Groupe Chimique Tunisien pour	5.000 parts ;
Banque de l'Habitat pour	3.000 parts ;
Banque de Tunisie et des Emirats pour	500 parts ;
Arab Tunisian Bank pour	2.000 parts;
Banque Internationale Arabe de Tunisie pour	4.000 parts ;
Société Tunisienne des Banques pour	4.000 parts ;
Banque Nationale Agricole pour	4.000 parts ; et
STUSID Bank pour	500 parts.

Suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 5 Décembre 2017, et selon les amendements du règlement intérieur déposés au CMF en date 24 Août 2022, le nombre des parts du fonds a été ajusté aux montants libérés, soit 13.500 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

Suite à la décision du comité de stratégie et de suivi réuni le 22 Mars 2023, les 13.500 parts sont réparties entre les souscripteurs en fonction de leurs libérations comme suit :

- Groupe Chimique Tunisien pour 3.750 parts ;
- Banque de l'Habitat pour 1.500 parts ;
- Banque de Tunisie et des Emirats pour 375 parts ;
- Arab Tunisian Bank pour 1.500 parts ;
- Banque Internationale Arabe de Tunisie pour 2.000 parts ;
- Société Tunisienne des Banques pour 2.000 parts ;
- Banque Nationale Agricole pour 2.000 parts ; et
- STUSID Bank pour 375 parts

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « SAGES Capital S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

**(b) Objet du Fonds :**

Le Fonds « FCPR-INTECH » a pour objet d'investir dans la création essentiellement et le développement, de tout projet dédié aux investissements d'innovation et de développement technologique et notamment dans les investissements dans :

- Les créneaux porteurs intégrant de nouveaux produits et les projets à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé (aéronautique, mécanique de précision, mécatronique, plastique, textile technique etc.) ;
- Les investissements à caractère technologique prioritaire « I.T.P » dans le cadre du programme de mise à niveau ;
- L'innovation et le développement technologique dans les secteurs jugés stratégiques ;
- Les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produits finis.

Le Fonds « FCPR-INTECH » peut aussi investir dans d'autres FCPR similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « FCPR-INTECH » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Les fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,

- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.
- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

### (C) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « FCPR-INTECH » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions du règlement intérieur du FCPR comme suit :

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants investis dans les FCPRs similaires	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets et FCPRs similaires
Montants < 10 MDT	3,00%	2,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT < Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	1,75%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT < Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	1,50%	0,60%
Si 30.000.000,001 DT < Montants < 40.000.000,001 DT	1,85%	1,25%	0,40%
Si 40.000.000,001 DT < Montants < 50.000.000,001 DT	1,50%	1,00%	0,25%

Selon le règlement intérieur amendé en 24 Août 2022, des révisions des commissions revenant au gestionnaire, ont été ajustées comme suit :

- Jusqu'au 18 Mars 2022, les commissions seront calculées comme suit

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets
Montants < 10 MDT	3,00%	1,00%
Si 10.000.000,001 DT < Montants < 20.000.000,000 DT	2,65%	0,80%
Si 20.000.000,001 DT < Montants < 30.000.000,001 DT	2,20%	0,60%

- A partir du 19/03/2022 les frais de gestion seront de 1,75% HTVA des montants libérés du fonds.

- Et, à partir du 19/03/2024, les frais de gestion seront établis selon un forfait annuel de cent mille dinars (100 000 DT) hors taxes.

**(D) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « FCPR-INTECH » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « STB ». Sa rémunération est fixée à 0,1% HTVA de l'actif net du fonds calculée en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 DTHTVA.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2023 il a été procédé à l'amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 14 Septembre 2023, prévoyant une durée de vie de 16 ans à compter de la date de la première libération des parts et finissant le 18 mars 2026.

De même durant le même exercice, le fonds a procédé à :

- La constatation d'une dépréciation supplémentaire de la participation VIAMOBILE pour un montant de 16.300 DT ;
- La constatation d'une dépréciation de la participation SUD POTASSE pour un montant de 500.000 DT ; et
- La constatation d'une dépréciation de la participation FERTIMED pour un montant de 144.000 DT ;

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « FCPR-INTECH » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « FCPR-INTECH » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**ii- Evaluation à la date d'arrêté des situations:**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**iiiiii Règles de valorisation et de calcul de la valeur liquidative:**

L'évaluation de l'actif du fonds se fait selon deux méthodes :

- Pour les cinq premières années à partir de la date de la première souscription : adoption de la méthode du coût historique, sauf événement exceptionnel qui justifie le changement de cette méthode.
- Au-delà de cette période : adoption de la méthode de la valeur comptable nette.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:****5-1- Notes au bilan :****5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 11.444.780 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 10.276.780 DT au 31 décembre 2023 contre 9.616.480 DT au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives de 1.168.000 DT et de 1.828.300 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% actif net
Société « MONAFIL »	800 000	<800 000>	0	0	700,41%
Société « SODES »	80 000	<80 000>	0	0	70,04%
Société « VIAMOBILE »	499 980	<499 980>	0	16 300	437,74%
Société « E-SYNERGIE »	105 000	<105 000>	0	0	91,93%
Société « EXCEL FISH CCA »	800 000	<800 000>	0	0	700,41%
Société « EXCEL FISH »	460 000	<460 000>	0	0	402,74%
Société « SANIFOOD »	100 000	<100 000>	0	0	87,55%
Société « SANIFOOD CCA»	300 000	<300 000>	0	0	262,65%
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	690 000	<690 000>	0	0	604,10%
Société « PROTIMESS »	266 000	<266 000>	0	0	232,89%
Société « AURASOL»	520 200	<520 200>	0	0	455,44%
Société « APTIV-IT »	416 000	<416 000>	0	0	364,21%
Société « BEDIMED »	360 000	<360 000>	0	0	315,18%
Société « SOMODIA »	535 000	<535 000>	0	0	468,40%
Société « LE RACCORDEMENT »	551 600	<551 600>	0	0	482,93%
Société « FTF »	600 000	<600 000>	0	0	525,31%
Société « SUD POTASSE »	1 000 000	<500 000>	500 000	1 000 000	875,51%
Société « BMI »	849 000	<849 000>	0	0	743,31%
Société « ROYAL DRINKS »	1 700 000	<1 700 000>	0	0	1 488,37%
Société « FERTIMED »	812 000	<144 000>	668 000	812 000	710,91%
<b>Total</b>	<b>11 444 780</b>	<b>&lt;10 276 780&gt;</b>	<b>1 168 000</b>	<b>1 828 300</b>	

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « FCPR-INTECH » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 55.627 DT contre un solde de 145.605 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 525 actions SICAV L'EPARGNANT valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (soit 48,57% de l'actif net).

### **5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 304.849 DT (y compris des intérêts courus de 4.849 DT) contre 203.272 DT (y compris des intérêts courus de 3.272 DT) au 31 décembre 2022.

### **5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 125 DT contre 307 DT au 31 décembre 2022.

### **5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds à hauteur de 1.155.453 DT à fin 2023 contre 874.318 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 2.975 DT à fin 2023 et à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 304 DT à fin 2023 contre 848 DT à fin 2022.

### **5-1-6- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 16.212 DT au 31 décembre 2023 contre 16.038 DT au 31 décembre 2022, des dettes fiscales de 39.438 DT à fin 2023 contre 39.191 DT à fin 2022 et des avances reçues au titre de la sortie FERTIMED pour 200.000 DT à fin 2023 et à fin 2022.

**5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:**

Le Fonds « FCPR-INTECH I » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

La durée du fonds a été prorogée, une première fois, pour une période d'une année, arrivant à échéance le 18 Mars 2022, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et suite à la décision du comité stratégique réuni le 18 Février 2020.

La durée du fonds a été prorogée pour une deuxième fois, pour une période supplémentaire de deux années, arrivant à échéance le 18 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur amendé le 24 Août 2022 et suite à la décision du comité stratégique réuni le 8 Mars 2022.

Courant l'exercice 2023 il a été procédé à l'amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 14 Septembre 2023, prévoyant une durée de vie de 16 ans à compter de la date de la première libération des parts et finissant le 18 mars 2026.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	<i>Montant Souscrit</i>	<i>Montant Libéré</i>
Montant	13 500 000	13 250 000
Nombre de titres	13 500	13 500
Nombre des souscripteurs	08	8
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0	0
<b>Rachats effectués en 2023</b>		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2023	0	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0	0
<b>Autres mouvements en 2023</b>		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
<b>Capital au 31-12-2023</b>		
Montant	13 500 000	13 500 000
Nombre de titres	13 500	13 500
Nombre des souscripteurs	08	8

Les sommes non distribuables englobent les dépréciations au 31 décembre 2023 pour un montant de 10.276.780 DT, pouvant être détaillées comme suit :

- la société « **MONAFIL** » à hauteur de 800.000 DT ;
- la Société « **SODES** » à hauteur de 80.000 DT.
- la société « **VIAMOBILE** » à hauteur de 499.980 DT ;
- la société « **E-Synergie** » à hauteur de 105.000 DT ;
- la société « **Excel FISCH** » à hauteur de 1.260.000 DT ;
- la société « **SANIFOOD** » à hauteur de 400.000 DT ;
- la société « **SHAMS TECHNOLOGY** » à hauteur de 690.000 DT ;
- la société « **PROTIMESS** » à hauteur de 266.000 DT ;
- la société « **AURASOL** » à hauteur de 520.200 DT ;
- la société « **APTIV IT** » à hauteur de 416.000 DT ;
- la société « **BEDIMED** » à hauteur de 360.000 DT ;
- la société « **SOMODIA** » à hauteur de 535.000 DT ;
- la société « **LE RACCORDEMENT** » à hauteur de 551.600 DT ; et
- la société « **FTF** » à hauteur de 600.000 DT ;
- la société « **SUD POTASSE** » à hauteur de 500.000 DT ;
- la société « **BMI** » à hauteur de 849.000 DT ;
- la société « **ROYAL DRINKS** » à hauteur de 1.700.000 DT ; et
- la société « **FERTIMED** » à hauteur de 144.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2023 à 7.913 DT contre 3.378 DT à fin 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2023 à 284.113 DT contre 305.069 DT à fin 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	281 138	302 094
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 8.230 DT à fin 2023 contre 8.228 DT à fin 2022, ainsi que les frais de publicité et les droits revenant au CMF qui s'élève à 304 DT à fin 2023 contre 406 DT en 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« L'Office National de l'Assainissement », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserve :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **313.830 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à **12.587 DT** et une valeur liquidative de **1.008,140 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « L'Office National de l'Assainissement » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **L'Office National de l'Assainissement** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 70.000 DT soit 23,33% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 21 décembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la société « **L'Office National de l'Assainissement** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2022.

Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 décembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.

**De même le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°67 du 13 septembre 2023, agréé la liquidation du fonds « L'Office National de l'Assainissement » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds avec une date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 13 septembre 2023.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

## **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA



Al... A...  
B5... Imm. Internat...  
1082 Tunis  
Tél: 70 87 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		61 985	141 419
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	40 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	0	40 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	61 985	101 419
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		251 846	281 911
a - Placements monétaires	5-1-3	251 626	281 742
b - Disponibilités	5-1-4	220	169
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>313 830</b>	<b>423 329</b>
 <i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	6 376	17 453
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	5 012	146 022
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 388</b>	<b>163 475</b>
 <i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	330 000	300 000
a - Capital		300 000	300 000
b- Sommes non distribuables		30 000	0
CP 2 - Résultats Reportés		-27 558	-40 145
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-40 145	-44 432
b- Résultats Reportés de l'exercice		12 587	4 287
<b>ACTIF NET</b>		<b>302 442</b>	<b>259 855</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>313 830</b>	<b>423 329</b>

## ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		3 322	3 043
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	3 322	3 043
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		21 043	18 232
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>24 365</b>	<b>21 275</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	8 286	14 008
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>16 079</b>	<b>7 267</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 491	2 981
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>12 587</b>	<b>4 287</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>12 587</b>	<b>4 287</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		30 000	40 000
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>42 587</b>	<b>44 287</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>42 587</b>	<b>44 287</b>
a - Résultat d'exploitation	12 587	4 287
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 000	40 000
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>42 587</b>	<b>44 287</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	259 855	215 568
b - en fin d'exercice	302 442	259 855
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	300	300
b - en fin d'exercice	300	300
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 008,140</b>	<b>866,182</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>16,39%</b>	<b>20,54%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « L'Office National de l'Assainissement » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 15 Juin 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 21 décembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « SAGES CAPITAL S.A » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » après accord du souscripteur « L'Office National de l'Assainissement », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 20 Décembre 2022.

Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 décembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.

De même le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°67 du 13 septembre 2023, agréé la liquidation du fonds « L'Office National de l'Assainissement » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds avec une date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 13 septembre 2023.

Le montant initial du fonds a été fixé à 300.000 DT, divisé en 300 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

L'« Office National de l'Assainissement », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « SAGES Capital S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

**(b) Objet du Fonds :**

Le Fonds « L'Office National de l'Assainissement » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance accordé à des promoteurs issus du personnel du l'« Office National de l'Assainissement » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « L'Office National de l'Assainissement » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 21 décembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% HTVA de la valeur initiale du fonds.**

**Pour l'exercice 2023, les commissions de gestion de fonds ont cessé d'être facturées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « L'Office National de l'Assainissement » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 TND HT.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 décembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du comité d'investissement.

De même le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°67 du 13 septembre 2023, agréé la liquidation du fonds « L'Office National de l'Assainissement » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds avec une date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 13 septembre 2023.

Courant l'exercice 2023, le fonds a réalisé une sortie suite à la cession de sa participation au capital de la société ECO2LAB pour un montant total de 70.000 DT avec une plus-value de 30.000 DT (enregistrement en bourse le 30/03/2023).

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis sur une base liquidative, et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 13 Septembre 2023.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire :**

Les états financiers du fonds « L'Office National de l'Assainissement » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables :**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements:**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements:**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêt des situations:**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iiii Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## **Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers:**

### **5-1- Notes au bilan :**

#### **5-1-1- Actions, valeurs assimilés et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 une valeur brute Nulle contre 40.000 DT au 31 décembre 2022.

#### **5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les placements monétaires du fonds « **L'Office National de l'Assainissement** » accusent un solde de 61.985 DT au 31 décembre 2023 contre 101.419 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 585 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (soit 20,49% de l'actif net).

#### **5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 251.626 DT (y compris des intérêts courus de 1.626 DT) contre 281.742 DT (y compris des intérêts courus de 1.742 DT) au 31 décembre 2022.

#### **5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités au nom du fonds, placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 220 DT contre 169 DT au 31 décembre 2022.

#### **5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A** », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 0 DT à fin 2023 contre 11.038 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 5.950 DT à fin 2023 contre 5.969 DT à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 426 DT à fin 2023 contre 446 DT à fin 2022.

#### **5-1-6- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 5.012 DT à fin 2023 contre 4.922 DT à fin 2022 et des avances encaissées sur la participation ECO2LAB pour un montant de 141.100 DT au 31 décembre 2022.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « L'Office National de l'Assainissement » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

En date du 12 Novembre 2021 la société « L'Office National de l'Assainissement » a donné son accord pour la prorogation du délai du fonds au 20 Décembre 2026 et le règlement intérieur a été amendé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier en Mars 2023.

De même le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°67 du 13 septembre 2023, agréé la liquidation du fonds « L'Office National de l'Assainissement » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur dudit fonds avec une date d'entrée en vigueur de la liquidation fixée au 13 septembre 2023.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	<b>300 000</b>
Nombre de titres	<b>300</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<i>Souscriptions réalisées 2023</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	<b>0</b>
<i>Rachats effectués 2023</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2023	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2023	<b>0</b>
<i>Autres mouvements 2023</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<i>Capital au 31-12-2023</i>	
Montant	<b>300 000</b>
Nombre de titres	<b>300</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2023 à 3.322 DT contre 3.043 DT à fin 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2023 à 8.286 DT contre 14.008 DT à fin 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	5 311	10.333
La rémunération du dépositaire	2 975	2.975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.991 DT à fin 2023 contre 2.607 DT à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 226 DT à fin 2023 contre 222 DT à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« Office National des Postes », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Office National des Postes », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **13 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **2.888 DT** et une valeur liquidative **Nulle**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Office National des Postes » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **L'Office National des Postes** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **L'Office National des Postes** » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 239.000 DT soit 47,80% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 13 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds (solde de 17.276 DT au 31 décembre 2023), de la banque dépositaire (solde de 1.440 DT au 31 décembre 2023) et des honoraires du commissaire aux comptes (solde de 8.941 DT au 31 décembre 2023).

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 28 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 21 décembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » et après accord du souscripteur « **L'Office National des Postes** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 27 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°15 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « L'Office National des Postes » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## **5- Rapport de Gestion:**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

## **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA



Accounting & Audit  
1110 National City Center 3  
Tunis  
T. 70 817 037  
F. 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		<b>0</b>	<b>105</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		239 000	239 000
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-239 000	-239 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	<b>0</b>	<b>0</b>
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	0	105
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		<b>13</b>	<b>187</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	13	187
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13</b>	<b>292</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	19 115	18 886
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	10 736	8 356
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>29 851</b>	<b>27 242</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-6	<b>261 000</b>	<b>261 000</b>
a - Capital		500 000	500 000
b- Sommes non distribuables		-239 000	-239 000
CP 2 - Résultats Reportés		<b>-290 839</b>	<b>-287 950</b>
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-287 950	-285 221
b- Résultats Reportés de l'exercice		-2 888	-2 729
<b>ACTIF NET</b>		<b>-29 839</b>	<b>-26 950</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13</b>	<b>292</b>

## *ETAT DE RESULTAT*

*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		4	14
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	4	14
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		2	2
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>6</b>	<b>16</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>		0	0
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>6</b>	<b>16</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-2	2 894	2 745
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-2 888</b>	<b>-2 729</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-2 888</b>	<b>-2 729</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-2 888</b>	<b>-2 729</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 888</b>	<b>-2 729</b>
a - Résultat d'exploitation	-2 888	-2 729
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 888</b>	<b>-2 729</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-26 950	-24 221
b - en fin d'exercice	-29 839	-26 950
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	500	500
b - en fin d'exercice	500	500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100%</b>	<b>-100%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **L'Office National des Postes** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 28 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 21 décembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le souscripteur « **L'Office National des Postes** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 27 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°15 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « L'Office National des Postes » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **500.000 DT**, divisé en **500 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

**L'Office National des Postes**, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **L'Office National des Postes** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du la « **L'Office National des Postes** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « L'Office National des Postes » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 28 novembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% TTC de la valeur initiale du fonds.**

**Pour l'exercice 2023, les commissions de gestion de fonds sont nulles étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « L'Office National des Postes » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°15 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « L'Office National des Postes » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » **entant que liquidateur du dit fonds.**

**A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.**

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis sur une base liquidative, et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « L'Office National des Postes » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « L'Office National des Postes » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

#### **iiii Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 un total de 239.000 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 239.000 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives nulles.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% Actif Net
Société « CARTHAGE CALL CENTER »	40.000	<40.000>	0	0	Nd
Société « S.S.E.I.I.F »	33.000	<33.000>	0	0	Nd
Société « E-SYNERGIE »	65.000	<65.000>	0	0	Nd
Société « SEREP »	26.000	<26.000>	0	0	Nd
Société « FASTER LOGISTICS & SERVICES »	75.000	<75.000>	0	0	Nd
<b>Total</b>	<b>239.000</b>	<b>&lt;239.000&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « L'Office National des Postes » accusent un solde Nul au 31 décembre 2023 contre un solde de 105 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-3- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 13 DT contre 187 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à 17.275 DT à fin 2023 contre 17.045 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à 1.440 DT à fin 2023 et à fin 2022 ainsi qu'envers le CMF à 400 DT à fin 2023 contre 402 DT à fin 2022.

**5-1-4- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 8.941 DT à fin 2023 contre 6.561 DT à fin 2022 ainsi que des dettes fiscales de 1.795 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

**5-1-5- Capital « Montant du Fonds »:**

Le fonds « L'Office National des Postes » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et avenant au règlement intérieur en 2016).

Le Conseil du Marché Financiers a, dans sa décision n°15 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « L'Office National des Postes » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01
<i>Souscriptions réalisées 2023</i>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<i>Rachats effectués 2023</i>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<i>Autres mouvements 2023</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<i>Capital au 31-12-2023</i>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée.

Elles accusent un total de 239.000 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et peuvent être détaillées comme suit :

- la société « **CARTHAGE CALL CENTER** » à hauteur de 40.000 DT,
- la société « **S.S.E.I.I.F** » à hauteur de 33.000 DT,
- la société « **E-SYNERGIE** » à hauteur de 65.000 DT ;
- la société « **SEREP** » à hauteur de 26.000 DT ; et
- la société « **FASTER LOGISTICS & SERVICES** » à hauteur de 75.000 DT.

**5-2- Notes à l'état de résultat :**

**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à 4 DT à fin 2023 contre 14 DT à fin 2022.

**5-2-2- Autres charges :**

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.380 DT à fin 2023 et à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 200 DT à fin 2023 et à fin 2022.

**6- Les engagements de financement en cours :**

Néant.

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**

**« Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », en cours de liquidation**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 novembre 2023, de la société « SAGES CAPITAL S.A », gestionnaire du Fonds d'Essaimage « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **2.248 DT**, y compris la perte de l'exercice s'élevant à **2.861 DT** et une valeur liquidative de Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds d'Essaimage « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion:**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

Rapport du Commissaire aux Comptes Tel : +216 70 817 038 - Fax : +216 70 817 037 - E-mail : cabinet.aaa@planet.tn

Page 4/19

RC : B2440512004 - IF : 890638 L/A/M/000

règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations affectées sur le Fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 15.000 DT soit 15% du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.
- Les liquidités et équivalents de liquidités ainsi que les placements très liquides, qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 748 DT, ne permettent pas au fonds de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis du gestionnaire du fonds (pour 980 DT au 31 décembre 2023), de la banque dépositaire (pour 404 DT au 31 décembre 2023) ainsi que des honoraires du commissaire aux comptes (pour 7020 DT au 31 décembre 2023).

### 4- Durée de vie du fonds:

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 29 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur et ce conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement intérieur en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

**A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## 5- Rapport de Gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

## 6- Responsabilités du gestionnaire :

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## 7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

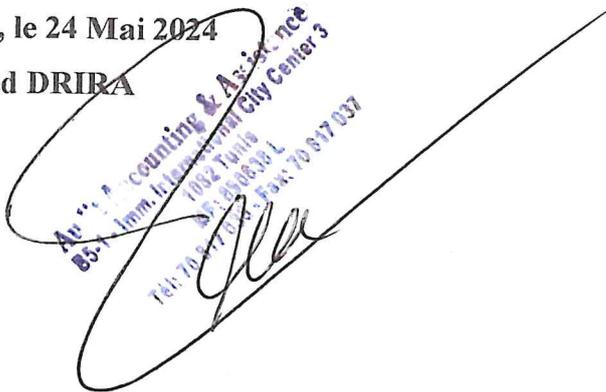
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA



Accounting & Assistance  
1082 Tunisia  
Tel: 70 877 037 Fax: 70 877 037

**BILAN**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille titres		2 030	1 526
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		15 000	15 000
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-13 500	-14 000
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	1 500	1 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	530	526
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		218	188
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	218	188
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 248</b>	<b>1 714</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	1 784	1 769
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	8 520	5 640
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 304</b>	<b>7 409</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-6	86 500	86 000
a - Capital		100 000	100 000
b- Sommes non distribuables		-13 500	-14 000
CP 2 - Résultats Reportés		-94 556	-91 695
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-91 695	-88 981
b- Résultats Reportés de l'exercice		-2 861	-2 714
<b>ACTIF NET</b>		<b>-8 056</b>	<b>-5 695</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 248</b>	<b>1 714</b>

## *ETAT DE RESULTAT*

*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		33	28
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	33	28
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		2	3
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>35</b>	<b>31</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>		0	0
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>35</b>	<b>31</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-2	2896	2 745
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-2 861</b>	<b>-2 714</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-2 861</b>	<b>-2 714</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		500	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-2 361</b>	<b>-2 714</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
 AU 31 DECEMBRE**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 361</b>	<b>-2 714</b>
a - Résultat d'exploitation	-2 861	-2 714
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	500	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 361</b>	<b>-2 714</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-5 695	-2 981
b - en fin d'exercice	-8 056	-5 695
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	100	100
b - en fin d'exercice	100	100
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-100,00%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 29 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement intérieur en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.**

Le montant initial du fonds a été fixé à 100.000 DT, divisé en 100 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

La « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** », est le promoteur et le souscripteur unique de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel de la « **Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA** » ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » a été confiée à la société « SAGES Capital S.A ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à 5% HTVA de la valeur initiale du fonds et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

**Pour l'exercice 2023, les commissions de gestion de fonds sont nulles étant donné que le fonds est en phase de liquidation.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME ». Sa rémunération est fixée à 0,15% HTVA de l'actif net du fonds calculé en début de période et payables à terme échu.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » en tant que liquidateur du dit fonds.

A la date de clôture de l'exercice les travaux de liquidation n'ont pas été finalisés.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis sur une base liquidative et ce, suite à la décision de liquidation du fonds agréée par le Conseil du Marché Financier réuni le 28 Juin 2022.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » sont évalués à la valeur de réalisation.

## **(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » sont libellés en Dinar Tunisien.

## **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

### **iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».

Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et 2022 une valeur brute de 15.000 DT afférente à la prise d'une participation au capital de la société « SIMCO SA » (% de l'actif net nd).

Les dépréciations potentielles au titre de cette participation ont porté sur le montant de 13.500 DT au 31 décembre 2023 contre 14.000 DT au 31 Décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives de 1.500 DT et de 1.000 DT.

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 530 DT contre un solde de 526 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des placements monétaires est constitué de 5 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (% de l'actif net nd)..

**5-1-3- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 218 DT contre 188 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-4- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 980 DT à fin 2023 contre 964 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 404 DT à fin 2023 et à fin 2022 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2023 et à fin 2022.

**5-1-5- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 7.020 DT au 31 décembre 2023 contre 4.640 DT au 31 décembre 2022.

Les avances encaissées au titre de la cession des Titres « SIMCO SA » s'élèvent à un montant de 1.500 DT à fin 2023 contre 1.000 DT à fin 2022.

#### 5-1-6- Capital « Montant du Fonds » :

Le Fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et avenant au règlement intérieur en 2016).

Le Conseil du Marché Financier a, dans sa décision n°14 du 28 Juin 2022, agréé la liquidation du fonds « Société Nationale de Cellulose et de Papier ALFA » et la désignation de la société « SAGES CAPITAL S.A » entant que liquidateur du dit fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<i>Capital Initial</i>	
Montant	<b>100 000</b>
Nombre de titres	<b>100</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<i>Souscriptions réalisées en 2023</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	<b>0</b>
<i>Rachats effectués en 2023</i>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2023	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2023	<b>0</b>
<i>Autres mouvements en 2023</i>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<i>Capital au 31-12-2023</i>	
Montant	<b>100 000</b>
Nombre de titres	<b>100</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2023 pour 13.500 DT afférente à la participation dans le capital de la société « SIMCO SA ».

**5-2- Notes à l'état de résultat :**

**5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Les revenus des placements SICAV s'élèvent courant l'exercice 2023 à 33 DT contre 28 DT courant l'exercice 2022.

**5-2-2- Autres charges :**

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 2.380 DT au cours des exercices 2023 et 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élève à 200 DT au cours des exercices 2023 et 2022.

**6- Les engagements de financement en cours :**

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE  
« Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023, de la société «**SAGES CAPITAL S.A**», gestionnaire du **Fonds d'Essaimage «Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux»**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui** comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **552.262 DT**, y compris le résultat de l'exercice bénéficiaire de **6.248 DT** et une valeur liquidative Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
S.A.R.L au capital de 85.000 DT

Siège Social : B5-1, Immeuble International City Center 3 ,1082, Tunis - Tunisie.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves :**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023, de la société «**SAGES CAPITAL S.A**», gestionnaire du **Fonds d'Essaimage «Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux»**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, **qui** comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **552.262 DT**, y compris le résultat de l'exercice bénéficiaire de **6.248 DT** et une valeur liquidative Nulle.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux »** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles

d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **3- Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention que contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique.

### **4- Durée de vie du fonds :**

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 28 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2022.

**Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 novembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du souscripteur.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

### **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, **ou** encore si le rapport de gestion du

gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler à cet égard.**

#### **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

#### **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes **ISA**, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA

**Audit Accounting & Assistance**  
BSA - Imm. International City Centre 3  
11042 Tunis  
Tél: 70 817 038 - Fax: 70 817 037

**BILAN**  
**(exprimés en Dinar Tunisien)**

	Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		172 444	230 034
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		461 735	461 735
Dépréciation actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-334 535	-386 985
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	127 200	74 750
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	45 244	155 284
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		379 818	182
a - Placements monétaires	5-1-3	355 035	0
b - Disponibilités	5-1-4	24 783	182
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>552 262</b>	<b>230 216</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	233 249	242 647
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	447 373	174 626
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>680 622</b>	<b>417 274</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	265 465	213 015
a - Capital		600 000	600 000
b - Sommes non distribuables		-334 535	-386 985
CP 2 - Résultats Reportés		-393 825	-400 073
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-400 073	-389 768
b - Résultats Reportés de l'exercice		6 248	-10 305
<b>ACTIF NET</b>		<b>-128 360</b>	<b>-187 058</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>552 262</b>	<b>230 216</b>

## ETAT DE RESULTAT

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>	5-2-1	2 938	4 643
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 938	4 643
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		17 502	38
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>20 440</b>	<b>4 682</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	10 255	10 952
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>10 184</b>	<b>-6 271</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	3 936	4 034
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>6 248</b>	<b>-10 305</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>6 248</b>	<b>-10 305</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		52 450	63 950
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>58 698</b>	<b>53 645</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>58 698</b>	<b>53 645</b>
a - Résultat d'exploitation	6 248	-10 305
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	52 450	63 950
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>58 698</b>	<b>53 645</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	-187 058	-240 703
b - en fin d'exercice	-128 360	-187 058
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	600	600
b - en fin d'exercice	600	600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-100,00%</b>

## Notes aux états financiers

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 28 Novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur la société « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », fixant la durée du fonds à quinze année à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 30 Novembre 2022.

**Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 novembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du souscripteur.**

Le montant initial du fonds a été fixé à **600.000 DT**, divisé en **600 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux, est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » ou venant

de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **2% HTVA de la valeur initiale du fonds**.

**A partir du 1er décembre 2021, le taux des frais de gestion sera de :**

- **0.5% HT calculé sur la base de 45% du montant investi, Et**
- **2,0 % HT calculé sur la base de 55% du montant investi.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu, sans que rémunération ne soit inférieure à 2.500 TND HT.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- **Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 30 novembre 2026), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord du souscripteur.**
- **Reprise sur dépréciation de la participation au capital de la société « SLAFORAMA » pour un montant de 24.200 DT ;**
- **Reprise sur dépréciation de la participation au capital de la société « SETFOR » pour un montant de 28.250 DT.**

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » sont évalués à la valeur de réalisation.

##### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » sont libellés en Dinar Tunisien.

##### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que «Sommes non distribuables».**

**Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iv Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 des valeurs brutes de 461.735 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 334.535 DT au 31 décembre 2023 contre 386.985 DT au 31 décembre 2022, d'où des valeurs comptables nettes respectives de 127.200 DT et de 74.750 DT pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% actif net
Société « STD SA »	38.710	<38.710>	0	0	nd
Société « AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA »	47.025	<47.025>	0	0	nd
Société « SMTH RAWAFED SA »	78.000	<78.000>	0	0	nd
Société « SOMOTES SA »	75.400	<75.400>	0	0	nd
Société «ST2S SA »	42.600	<42.600>	0	0	nd
Société « SLAFORAMA SA »	90.000	<2.800>	87.200	63.000	nd
Société « SETFOR SA »	90.000	<50.000>	40.000	11.750	nd
<b>Total</b>	<b>461.735</b>	<b>&lt;334.535&gt;</b>	<b>127.200</b>	<b>74.750</b>	

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « **Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux** » accusent au 31 décembre 2023 un solde de 45.244 DT contre un solde de 155.284 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 427 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (**% actif net nd**).

**5-1-3- Placements monétaires :**

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 355.035 DT (y compris des intérêts courus de 5.035 DT).

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 24.783 DT contre 182 DT au 31 décembre 2022.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « **SAGES Capital S.A**», le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 226.899 DT à fin 2023 contre 237.414 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 5.950 DT à fin 2023 contre 4.733 DT à fin 2022, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 400 DT à fin 2023 contre 500 DT à fin 2022.

#### 5-1-6- Autres créiteurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 26.086 DT à fin 2023 contre 22.626 DT à fin 2022 et des dettes fiscales qui s'élèvent à 26 DT au 31 décembre 2023.

Figurent également les avances encaissées au titre de la cession des titres SLAFORAMA (y compris la partie FOPRODI) à hauteur de 264.000 DT au 31 décembre 2023 contre 152.000 DT au 31 décembre 2022 ainsi que les avances encaissées au titre de la cession des titres SETFOR (y compris la partie FOPRODI) à hauteur de 157.261 DT au 31 décembre 2023.

#### 5-1-7- Capital «Montant du Fonds»:

Le Fonds « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>600 000</b>
Nombre de titres	<b>600</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2023</b>	<b>0</b>
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2023	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2023	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2023</b>	<b>0</b>
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	<b>600 000</b>
Nombre de titres	<b>600</b>
Nombre des souscripteurs	<b>01</b>

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée au 31 décembre 2023 pour 334.535 DT afférente à :

- la société «**STD SA**» à hauteur de 38.710 DT,
- la société «**AZAEIZ DES TRAVAUX DES EAUX SA**» à hauteur de 47.025 DT,
- la société «**SMTH RAWAFED SA**» à hauteur de 78.000 DT,
- la société «**SOMOTES SA** » à hauteur de 75.400 DT,
- la société «**ST2S SA**» à hauteur de 42.600 DT,
- la société «**SLAFORAMA SA**» à hauteur de 2.800 DT ; et
- et à la Société «**SETFOR SA**» à hauteur de 50.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à fin 2023 à 2.938 DT contre 4.643 DT à fin 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 10.255 DT à fin 2023 contre 10.952 DT à fin 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	7 280	7 977
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 3.459 DT à fin 2023 contre 2.963 DT à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 200 DT à fin 2023 et à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS D'ESSAIMAGE**  
**« Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz »**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

**1- Opinion sans réserves:**

En exécution du mandat qui nous a été confié par le 68<sup>ème</sup> Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023, de la société « **SAGES CAPITAL S.A** », gestionnaire du **Fonds d'Essaimage « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz »**, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif de **543.473 DT**, y compris le résultat de l'exercice bénéficiaire s'élevant à **3.608 DT** et une valeur liquidative de **419,035 DT**.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Fonds d'Essaimage « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz »** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables des entreprises.

**2- Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section <Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers> du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

### 3- Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- Contrairement aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, le fonds d'Essaimage « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » qui est une copropriété de valeurs mobilières, ne comprend qu'un souscripteur unique ;
- Les participations libérées sur le Fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » accusent au 31 décembre 2010 (date limite des affectations), un solde de 101.500 DT soit **20,30%** du montant nominal du fonds. Ces affectations ne sont pas conformes à la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et extension de leur champ d'intervention.

### 4- Durée de vie du fonds :

Nous attirons l'attention sur Le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du bulletin de souscription, soit en 18 Novembre 2006 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an sur avis conforme du souscripteur conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

**Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 17 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 28 Novembre 2023), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord de l'unique souscripteur.**

**En date du 05 Février 2024, un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts et finissant le 28 novembre 2026.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## **5- Rapport de Gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

**Nous n'avons rien à signaler A cet égard.**

## **6- Responsabilités du gestionnaire :**

Les organes de direction de la société de gestion du fonds **SAGES CAPITAL SA**, sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

## **7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Gérance, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons à la Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procéder aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 24 Mai 2024

Khaled DRIRA



Accounting & Audit  
85-7-1000, International City Center 3  
1082 Tunis  
M.P. 2023/8 L  
Tél: 70 817 033, Fax: 70 817 037

**BILAN**  
(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		130 368	273 208
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		227 500	227 500
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-131 250	-152 500
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	96 250	75 000
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	34 118	198 208
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		413 105	154 867
a - Placements monétaires	5-1-3	405 420	151 306
b - Disponibilités	5-1-4	7 685	3 561
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>543 473</b>	<b>428 075</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	6 377	26 396
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	327 579	217 020
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>333 955</b>	<b>243 416</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	368 750	347 500
a- Capital		500 000	500 000
b- Résultats non distribuable		-131 250	-152 500
CP 2 - Résultats Reportés		-159 233	-162 841
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-162 841	-156 285
b- Résultats Reportés de l'exercice		3 608	-6 556
<b>ACTIF NET</b>		<b>209 517</b>	<b>184 659</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>543 473</b>	<b>428 075</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Exercice 2023</u>	<u>Exercice 2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		4 222	9 417
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	4 222	5 073
c - Autres Revenus		0	4 344
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		22 763	10 031
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>26 985</b>	<b>19 448</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-2	19 211	22 439
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>7 774</b>	<b>-2 990</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	4 166	3 565
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>3 608</b>	<b>-6 556</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>3 608</b>	<b>-6 556</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 250	15 000
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>24 858</b>	<b>8 444</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE**

	2023	2022
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>24 858</b>	<b>8 444</b>
a - Résultat d'exploitation	3 608	-6 556
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 250	15 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>24 858</b>	<b>8 444</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	184 659	176 215
b - en fin d'exercice	209 517	184 659
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	500	500
b - en fin d'exercice	500	500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>419,035</b>	<b>369,318</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>13,46%</b>	<b>4,79%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'essaimage régi par la loi 2005-56 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé le 18 novembre 2006 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogeable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Courant l'exercice 2016, un avenant au règlement en date du 22 Novembre 2016 a été signé par le gestionnaire la Société « **SAGES CAPITAL S.A** » et le dépositaire la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** » après accord du souscripteur « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », fixant la durée du fonds à quinze années à compter de la date de libération des parts, soit une maturité au 28 Novembre 2021.

Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 17 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 28 Novembre 2023), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord de l'unique souscripteur.

En date du 05 Février 2024, un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF, prévoyant une durée de vie de 20 ans à compter de la date de libération des parts et finissant le 28 novembre 2026.

Le montant initial du fonds a été fixé à 500.000 DT, divisé en 500 parts d'un montant nominal de 1.000 TND chacune.

La « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », est le promoteur, souscripteur unique, de ce fonds.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes avant la phase de démarrage effectif. Il intervient essentiellement comme un encouragement ou une assistance, accordé à des promoteurs issus du personnel du

Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ou venant de l'extérieur et retenu par la cellule d'Essaimage, pour les inciter à créer des entreprises indépendantes ou à poursuivre une activité qu'elle exerçait elle-même auparavant.

**(c) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A.** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur du FCPR à **5% HTVA de la valeur initiale du fonds** et sont payables trimestriellement et à terme échu, jusqu'à la clôture de la période d'investissement.

A compter du 29 novembre 2016 les frais de gestion ont été amendés à **3% HTVA de la valeur initiale du fonds payables trimestriellement et à terme échu.**

**(d) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** » a été confié à la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « **BFPME** ». Sa rémunération est fixée à **0,15% HTVA de l'actif net du fonds** calculé en début de période et payables à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à 2.500 TND HT.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

- **Un amendement du règlement intérieur bénéficiant d'une procédure allégée a été déposé et agréé par le CMF en date du 13 Mars 2023, prévoyant une durée de vie de 17 ans à compter de la date de libération des parts (soit une date limite du 28 Novembre 2023), qui peut faire l'objet d'une prorogation de deux périodes d'un an chacune sur proposition du Gestionnaire et avec l'accord de l'unique souscripteur.**

- **Courant l'exercice 2023, il a été procédé à une reprise partielle de la dépréciation au titre de la participation Société « CMEM » pour un montant de 21.250 DT.**

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### **Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le Fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

##### **(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » sont évalués à la valeur de réalisation.

##### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » sont libellés en Dinar Tunisien.

##### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées ci-après.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

##### **ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres, considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « Sommes non distribuables ».**

**Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.**

**iv Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

### 5-1- Notes au bilan :

#### 5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur brute de 227.500 DT.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 131.250 DT au 31 décembre 2023 contre 152.500 DT au 31 décembre 2022, soit des valeurs comptables nettes respectives de 96.250 DT et de 75.000 DT.

Cette rubrique peut être détaillée comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur Nette au 31/12/2023	Valeur Nette au 31/12/2022	% de l'actif net
Société « SMEG S.A»	19 500	<19 500>	0	0	9,31%
Société « GAZ INSTRUMENT SA »	30 000	<30 000>	0	0	14,32%
Société « CMEM »	30 000	<8 750>	21 250	0	14,32%
Société « MECANUMERIQUE »	30 000	0	30 000	30 000	14,32%
Société « INTERNATIONAL GAZ TUNISIE »	28 000	<28 000>	0	0	13,36%
Société « ELECTRICITE DU NORD »	30 000	<15 000>	15 000	15 000	14,32%
Société « AQUACHIM M.M.I»	30 000	0	30 000	30 000	14,32%
Société « SHAMS TECHNOLOGY »	30 000	<30 000>	0	0	14,32%
<b>Total</b>	<b>227 500</b>	<b>&lt;131 250&gt;</b>	<b>96 250</b>	<b>75 000</b>	

#### 5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les Obligations et valeurs assimilées du fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » accusent un solde de 34.118 DT au 31 décembre 2023 contre 198.208 DT au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023 le solde des obligations et valeurs assimilées est constitué de 322 actions SICAV Epargnant valorisées au cours de clôture de 105,957 DT (soit 16,28% de l'actif net).

#### 5-1-3- Placements monétaires :

Figurent sous cet intitulé, les placements monétaires effectués par le fonds qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 405.420 DT (y compris 5.420 DT d'intérêts courus) contre 151.306 DT (y compris 1.306 DT d'intérêts courus) au 31 décembre 2022.

#### **5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les disponibilités du fonds placées auprès de la Société Tunisienne des Banques et qui s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7.685 DT contre 3.561 DT au 31 décembre 2022.

#### **5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds s'élèvent à hauteur de 8 DT à fin 2023 contre 19.472 DT à fin 2022, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 5.950 DT à fin 2023 contre 6.487 DT à fin 2022 ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 419 DT à fin 2023 contre 437 DT à fin 2022.

#### **5-1-6- Autres crédateurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 5.965 DT à fin 2023 contre 5.385 DT à fin 2022.

De plus figurent parmi les autres crédateurs divers :

- des avances sur cession des titres de la participation « **AQUACHIM M.M.I** » (y compris la part FOPRODI) pour un montant de 102.630 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022,
- des avances sur cession des titres de la participation « **MECANUMERIQUE** » (y compris la part FOPRODI) pour un montant de 108.010 DT au 31 décembre 2023 contre 64.005 DT à fin 2022,
- des avances sur cession des titres de la participation « **ELECTRICITE DU NORD** » (y compris la part FOPRODI) pour un montant de 45.000 DT au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 ; et
- des avances sur cession des titres de la participation « **CMEM** » (y compris la part FOPRODI) pour un montant de 65.985 DT au 31 décembre 2023.

**5-1-6- Capital « Montant du Fonds » :**

Le Fonds « Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 15 ans (10 ans durée de vie initiale et amendement du règlement intérieur en 2016).

Courant l'exercice 2022, un accord de la part du souscripteur a été signifié prorogeant ainsi la durée du fonds de deux années supplémentaires, rendant ainsi la maturité du fonds le 28 Novembre 2023.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01
<b>Souscriptions réalisées en 2023</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2023	0
<b>Rachats effectués en 2023</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2023	0
Nombre des souscripteurs sortants 2023	0
<b>Autres mouvements en 2023</b>	
Plus ou moins values potentielles sur titres	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
<b>Capital au 31-12-2023</b>	
Montant	500 000
Nombre de titres	500
Nombre des souscripteurs	01

Les sommes non distribuables englobent la dépréciation sur titres de participation constatée en 2023 pour 131.250 DT afférente à :

- La Société « SMEG S.A » à hauteur de 19.500 DT ;
- La société « GAZ INSTRUMENT SA » à hauteur de 30.000 DT ;
- La société « CMEM » à hauteur de 8.750 DT ;
- La société « INTERNATIONAL GAZ TUNISIE » à hauteur de 28.000 DT ;
- La société « ELECTRICITE DU NORD » à hauteur de 15.000 DT ; et
- La société « SHAMS TECHNOLOGY » à hauteur de 30.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent à 4.222 DT courant 2023 contre 5.073 DT courant 2022.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent courant l'exercice 2023 à 19.211 DT contre 22.439 DT courant l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
La rémunération du gestionnaire	16 236	19 464
La rémunération du dépositaire	2 975	2 975

### 5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat qui s'élèvent à 3.069 DT à fin 2023 contre 2.896 D à fin 2022 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF qui s'élèvent à 218 D à fin 2023 et à fin 2022.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant.